



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

ABCD INTERNATIONAL

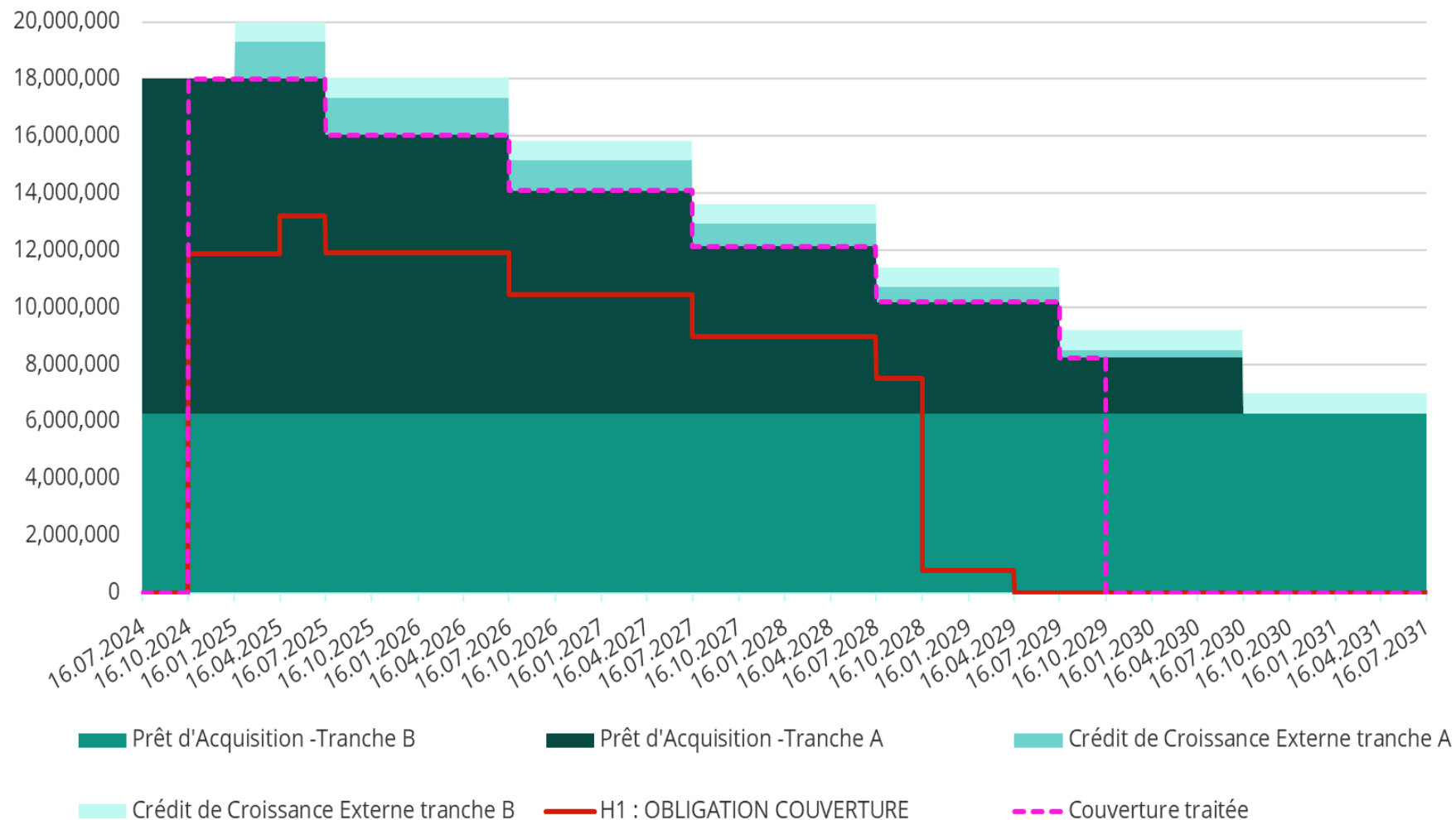
25 novembre 2024



Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 5 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un swap flooré avec un taux fixe de 2.22% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Swap flooré 2.22% à 5 ans.

Répartition bancaire :
BNP Paribas 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : BNP Paribas, BRED Banque Populaire, SG.

Prêt d'Acquisition : €18'000'000 tiré le 16/07/2024.

Tranche A : €11'700'000, amortissement linéaire annuel, échéance 16/07/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,90%.

Tranche B : €6'300'000, amortissement in fine, échéance 16/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Crédit Croisse Externe: €2'000'000. Hypothèse de tirage de 2M€ au 16/01/2025

Tranche A : €1'300'000, amortissement linéaire annuel, échéance 16/07/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,90%.

Tranche B : €700'000, amortissement in fine, échéance 16/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Crédit Croisse Externe Non Confirmé : €10'000'000. Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

« Contrat(s) de Couverture Prêt d'Acquisition » désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts et **couvrant soixante-six pour cent (66%) minimum de l'Encours global du Prêt d'Acquisition** pour une **durée minimum de quatre (4) ans à compter de la Date de Réalisation** contre les conséquences d'une **hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante (150) bps** par rapport à sa valeur à la Date de Réalisation, devant être conclu(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture conformément à l'Article 20.3(n) (Contrats de Couverture).

(i) L'Emprunteur s'engage :

(A) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture :

(1) à **au plus tard à l'expiration d'un délai de cent vingt (120) jours suivant la Date de Réalisation**, le(s) Contrat(s) de Couverture Prêt d'Acquisition. → 16/11/2024

Banques de couverture: BNP Paribas, BRED Banque Populaire, SG.

Détail de la couverture réalisée

Swap flooré :

Banque : BNP Paribas

Taux fixe : 2.22% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 12/11/2024

Date de début : 16/10/2024

Date de fin : 16/10/2029

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €18'000'000 amortissement spécifique, cf. tableau en annexe

Taux fixe à payer trimestriellement jusqu'au 16/10/2029 : **2.22%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€1'532'244**.

Primes à payer

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
14.10.2024	16.10.2024	16.01.2025	16.01.2025	18,000,000	102,110	-1,430,134
14.01.2025	16.01.2025	16.04.2025	16.04.2025	18,000,000	99,890	-1,330,244
14.04.2025	16.04.2025	16.07.2025	16.07.2025	18,000,000	101,000	-1,229,243
14.07.2025	16.07.2025	16.10.2025	16.10.2025	16,050,000	91,048	-1,138,195
14.10.2025	16.10.2025	16.01.2026	16.01.2026	16,050,000	91,048	-1,047,147
14.01.2026	16.01.2026	16.04.2026	16.04.2026	16,050,000	89,069	-958,078
14.04.2026	16.04.2026	16.07.2026	16.07.2026	16,050,000	90,059	-868,019
14.07.2026	16.07.2026	16.10.2026	16.10.2026	14,100,000	79,986	-788,033
14.10.2026	16.10.2026	18.01.2027	18.01.2027	14,100,000	81,725	-706,308
14.01.2027	18.01.2027	16.04.2027	16.04.2027	14,100,000	76,509	-629,799
14.04.2027	16.04.2027	16.07.2027	16.07.2027	14,100,000	79,117	-550,683
14.07.2027	16.07.2027	18.10.2027	18.10.2027	12,150,000	70,423	-480,260
14.10.2027	18.10.2027	17.01.2028	17.01.2028	12,150,000	68,175	-412,085
13.01.2028	17.01.2028	18.04.2028	18.04.2028	12,150,000	68,924	-343,160
12.04.2028	18.04.2028	17.07.2028	17.07.2028	12,150,000	67,426	-275,734
13.07.2028	17.07.2028	16.10.2028	16.10.2028	10,200,000	57,233	-218,501
12.10.2028	16.10.2028	16.01.2029	16.01.2029	10,200,000	57,862	-160,638
12.01.2029	16.01.2029	16.04.2029	16.04.2029	10,200,000	56,605	-104,034
12.04.2029	16.04.2029	16.07.2029	16.07.2029	10,200,000	57,233	-46,800
12.07.2029	16.07.2029	16.10.2029	16.10.2029	8,250,000	46,800	0

Prime lissée

2.22%

Total à payer

1,532,244

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt d'Acquisition -Tranche A		Prêt d'Acquisition -Tranche B	
				Amort.	CRD	Amort.	CRD
14.10.2024	16.10.2024	16.01.2025	16.01.2025	0	11,700,000	0	6,300,000
14.01.2025	16.01.2025	16.04.2025	16.04.2025	0	11,700,000	0	6,300,000
14.04.2025	16.04.2025	16.07.2025	16.07.2025	0	11,700,000	0	6,300,000
14.07.2025	16.07.2025	16.10.2025	16.10.2025	1,950,000	9,750,000	0	6,300,000
14.10.2025	16.10.2025	16.01.2026	16.01.2026	0	9,750,000	0	6,300,000
14.01.2026	16.01.2026	16.04.2026	16.04.2026	0	9,750,000	0	6,300,000
14.04.2026	16.04.2026	16.07.2026	16.07.2026	0	9,750,000	0	6,300,000
14.07.2026	16.07.2026	16.10.2026	16.10.2026	1,950,000	7,800,000	0	6,300,000
14.10.2026	16.10.2026	18.01.2027	18.01.2027	0	7,800,000	0	6,300,000
14.01.2027	18.01.2027	16.04.2027	16.04.2027	0	7,800,000	0	6,300,000
14.04.2027	16.04.2027	16.07.2027	16.07.2027	0	7,800,000	0	6,300,000
14.07.2027	16.07.2027	18.10.2027	18.10.2027	1,950,000	5,850,000	0	6,300,000
14.10.2027	18.10.2027	17.01.2028	17.01.2028	0	5,850,000	0	6,300,000
13.01.2028	17.01.2028	18.04.2028	18.04.2028	0	5,850,000	0	6,300,000
12.04.2028	18.04.2028	17.07.2028	17.07.2028	0	5,850,000	0	6,300,000
13.07.2028	17.07.2028	16.10.2028	16.10.2028	1,950,000	3,900,000	0	6,300,000
12.10.2028	16.10.2028	16.01.2029	16.01.2029	0	3,900,000	0	6,300,000
12.01.2029	16.01.2029	16.04.2029	16.04.2029	0	3,900,000	0	6,300,000
12.04.2029	16.04.2029	16.07.2029	16.07.2029	0	3,900,000	0	6,300,000
12.07.2029	16.07.2029	16.10.2029	16.10.2029	1,950,000	1,950,000	0	6,300,000
12.10.2029	16.10.2029	16.01.2030	16.01.2030	0	1,950,000	0	6,300,000
14.01.2030	16.01.2030	16.04.2030	16.04.2030	0	1,950,000	0	6,300,000
12.04.2030	16.04.2030	16.07.2030	16.07.2030	0	1,950,000	0	6,300,000
12.07.2030	16.07.2030	16.10.2030	16.10.2030	1,950,000	0	0	6,300,000
14.10.2030	16.10.2030	16.01.2031	16.01.2031	0	0	0	6,300,000
14.01.2031	16.01.2031	16.04.2031	16.04.2031	0	0	0	6,300,000
10.04.2031	16.04.2031	16.07.2031	16.07.2031	0	0	0	6,300,000
14.07.2031	16.07.2031	16.10.2031	16.10.2031	0	0	6,300,000	0

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Crédit de Croissance Externe tranche A		Crédit de Croissance Externe tranche B		TOTAL DETTE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	
14.10.2024	16.10.2024	16.01.2025	16.01.2025	0	0	0	0	18,000,000
14.01.2025	16.01.2025	16.04.2025	16.04.2025	-1,300,000	1,300,000	-700,000	700,000	20,000,000
14.04.2025	16.04.2025	16.07.2025	16.07.2025	0	1,300,000	0	700,000	20,000,000
14.07.2025	16.07.2025	16.10.2025	16.10.2025	0	1,300,000	0	700,000	18,050,000
14.10.2025	16.10.2025	16.01.2026	16.01.2026	0	1,300,000	0	700,000	18,050,000
14.01.2026	16.01.2026	16.04.2026	16.04.2026	0	1,300,000	0	700,000	18,050,000
14.04.2026	16.04.2026	16.07.2026	16.07.2026	0	1,300,000	0	700,000	18,050,000
14.07.2026	16.07.2026	16.10.2026	16.10.2026	260,000	1,040,000	0	700,000	15,840,000
14.10.2026	16.10.2026	18.01.2027	18.01.2027	0	1,040,000	0	700,000	15,840,000
14.01.2027	18.01.2027	16.04.2027	16.04.2027	0	1,040,000	0	700,000	15,840,000
14.04.2027	16.04.2027	16.07.2027	16.07.2027	0	1,040,000	0	700,000	15,840,000
14.07.2027	16.07.2027	18.10.2027	18.10.2027	260,000	780,000	0	700,000	13,630,000
14.10.2027	18.10.2027	17.01.2028	17.01.2028	0	780,000	0	700,000	13,630,000
13.01.2028	17.01.2028	18.04.2028	18.04.2028	0	780,000	0	700,000	13,630,000
12.04.2028	18.04.2028	17.07.2028	17.07.2028	0	780,000	0	700,000	13,630,000
13.07.2028	17.07.2028	16.10.2028	16.10.2028	260,000	520,000	0	700,000	11,420,000
12.10.2028	16.10.2028	16.01.2029	16.01.2029	0	520,000	0	700,000	11,420,000
12.01.2029	16.01.2029	16.04.2029	16.04.2029	0	520,000	0	700,000	11,420,000
12.04.2029	16.04.2029	16.07.2029	16.07.2029	0	520,000	0	700,000	11,420,000
12.07.2029	16.07.2029	16.10.2029	16.10.2029	260,000	260,000	0	700,000	9,210,000
12.10.2029	16.10.2029	16.01.2030	16.01.2030	0	260,000	0	700,000	9,210,000
14.01.2030	16.01.2030	16.04.2030	16.04.2030	0	260,000	0	700,000	9,210,000
12.04.2030	16.04.2030	16.07.2030	16.07.2030	0	260,000	0	700,000	9,210,000
12.07.2030	16.07.2030	16.10.2030	16.10.2030	260,000	0	0	700,000	7,000,000
14.10.2030	16.10.2030	16.01.2031	16.01.2031	0	0	0	700,000	7,000,000
14.01.2031	16.01.2031	16.04.2031	16.04.2031	0	0	0	700,000	7,000,000
10.04.2031	16.04.2031	16.07.2031	16.07.2031	0	0	0	700,000	7,000,000
14.07.2031	16.07.2031	16.10.2031	16.10.2031	0	0	700,000	0	0

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVERTURE : Acquisition	OBLIGATION COUVERTURE : Croissance Externe	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture traitée
14.10.2024	16.10.2024	16.01.2025	16.01.2025	66%	11,880,000		11,880,000	18,000,000
14.01.2025	16.01.2025	16.04.2025	16.04.2025	66%	11,880,000		11,880,000	18,000,000
14.04.2025	16.04.2025	16.07.2025	16.07.2025	66%	11,880,000	1,320,000	13,200,000	18,000,000
14.07.2025	16.07.2025	16.10.2025	16.10.2025	66%	10,593,000	1,320,000	11,913,000	16,050,000
14.10.2025	16.10.2025	16.01.2026	16.01.2026	66%	10,593,000	1,320,000	11,913,000	16,050,000
14.01.2026	16.01.2026	16.04.2026	16.04.2026	66%	10,593,000	1,320,000	11,913,000	16,050,000
14.04.2026	16.04.2026	16.07.2026	16.07.2026	66%	10,593,000	1,320,000	11,913,000	16,050,000
14.07.2026	16.07.2026	16.10.2026	16.10.2026	66%	9,306,000	1,148,400	10,454,400	14,100,000
14.10.2026	16.10.2026	18.01.2027	18.01.2027	66%	9,306,000	1,148,400	10,454,400	14,100,000
14.01.2027	18.01.2027	16.04.2027	16.04.2027	66%	9,306,000	1,148,400	10,454,400	14,100,000
14.04.2027	16.04.2027	16.07.2027	16.07.2027	66%	9,306,000	1,148,400	10,454,400	14,100,000
14.07.2027	16.07.2027	18.10.2027	18.10.2027	66%	8,019,000	976,800	8,995,800	12,150,000
14.10.2027	18.10.2027	17.01.2028	17.01.2028	66%	8,019,000	976,800	8,995,800	12,150,000
13.01.2028	17.01.2028	18.04.2028	18.04.2028	66%	8,019,000	976,800	8,995,800	12,150,000
12.04.2028	18.04.2028	17.07.2028	17.07.2028	66%	8,019,000	976,800	8,995,800	12,150,000
13.07.2028	17.07.2028	16.10.2028	16.10.2028	66%	6,732,000	805,200	7,537,200	10,200,000
12.10.2028	16.10.2028	16.01.2029	16.01.2029			805,200	805,200	10,200,000
12.01.2029	16.01.2029	16.04.2029	16.04.2029			805,200	805,200	10,200,000
12.04.2029	16.04.2029	16.07.2029	16.07.2029			0	0	10,200,000
12.07.2029	16.07.2029	16.10.2029	16.10.2029			0	0	8,250,000
12.10.2029	16.10.2029	16.01.2030	16.01.2030			0	0	0
14.01.2030	16.01.2030	16.04.2030	16.04.2030			0	0	0
12.04.2030	16.04.2030	16.07.2030	16.07.2030			0	0	0
12.07.2030	16.07.2030	16.10.2030	16.10.2030			0	0	0
14.10.2030	16.10.2030	16.01.2031	16.01.2031			0	0	0
14.01.2031	16.01.2031	16.04.2031	16.04.2031			0	0	0
10.04.2031	16.04.2031	16.07.2031	16.07.2031			0	0	0
14.07.2031	16.07.2031	16.10.2031	16.10.2031			0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	6,902
-------------	-------

BNP

Economies totales

52,582

Taux/Prix sans marge bancaire	1,515,806
-------------------------------	-----------

Prix avec marge bancaire standard *	1,584,826
-------------------------------------	-----------

Marge bancaire standard (10 points de base) *	69,020
---	--------

Prix final	1,532,244
------------	-----------

Marge finale	16,438
--------------	--------

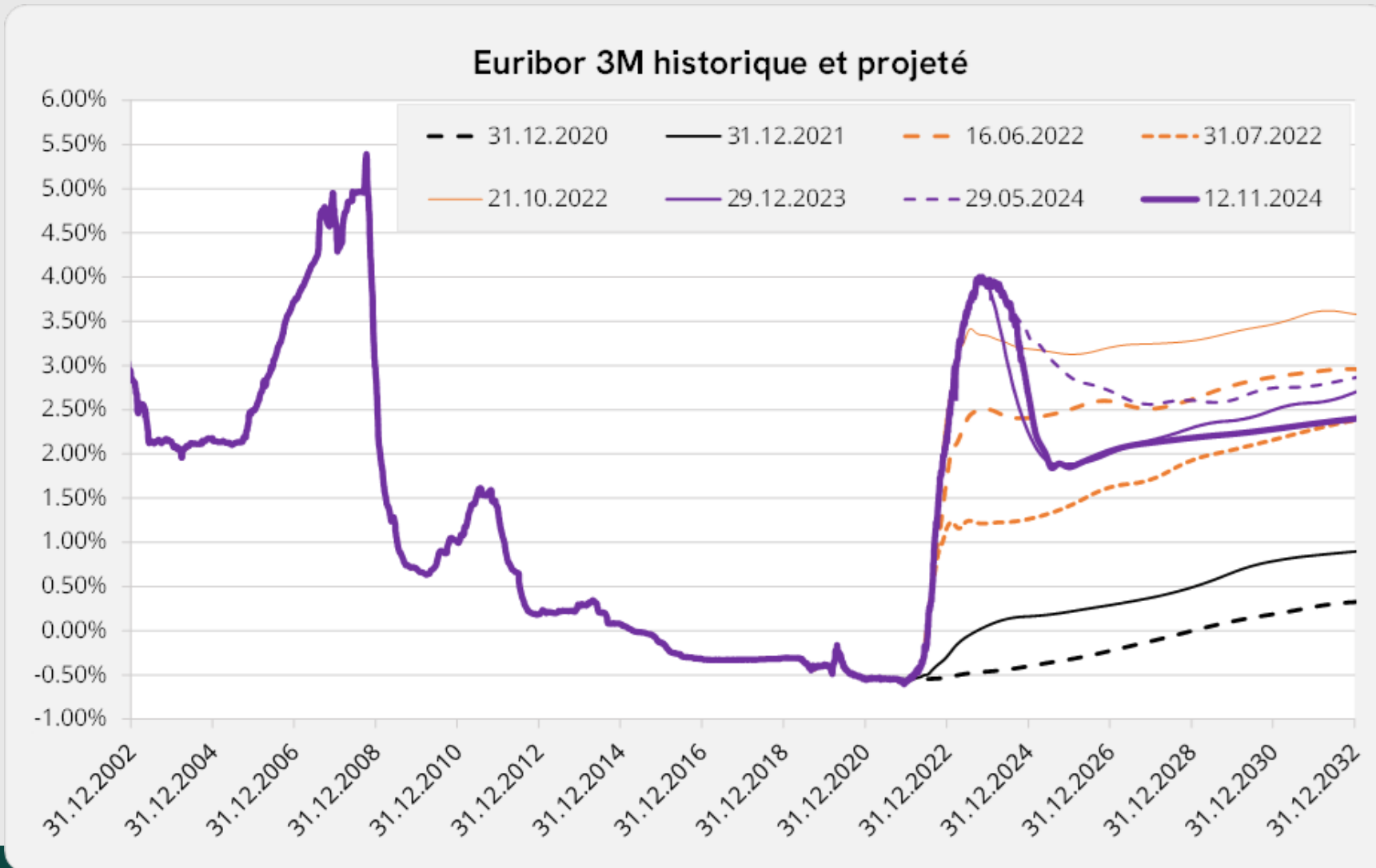
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

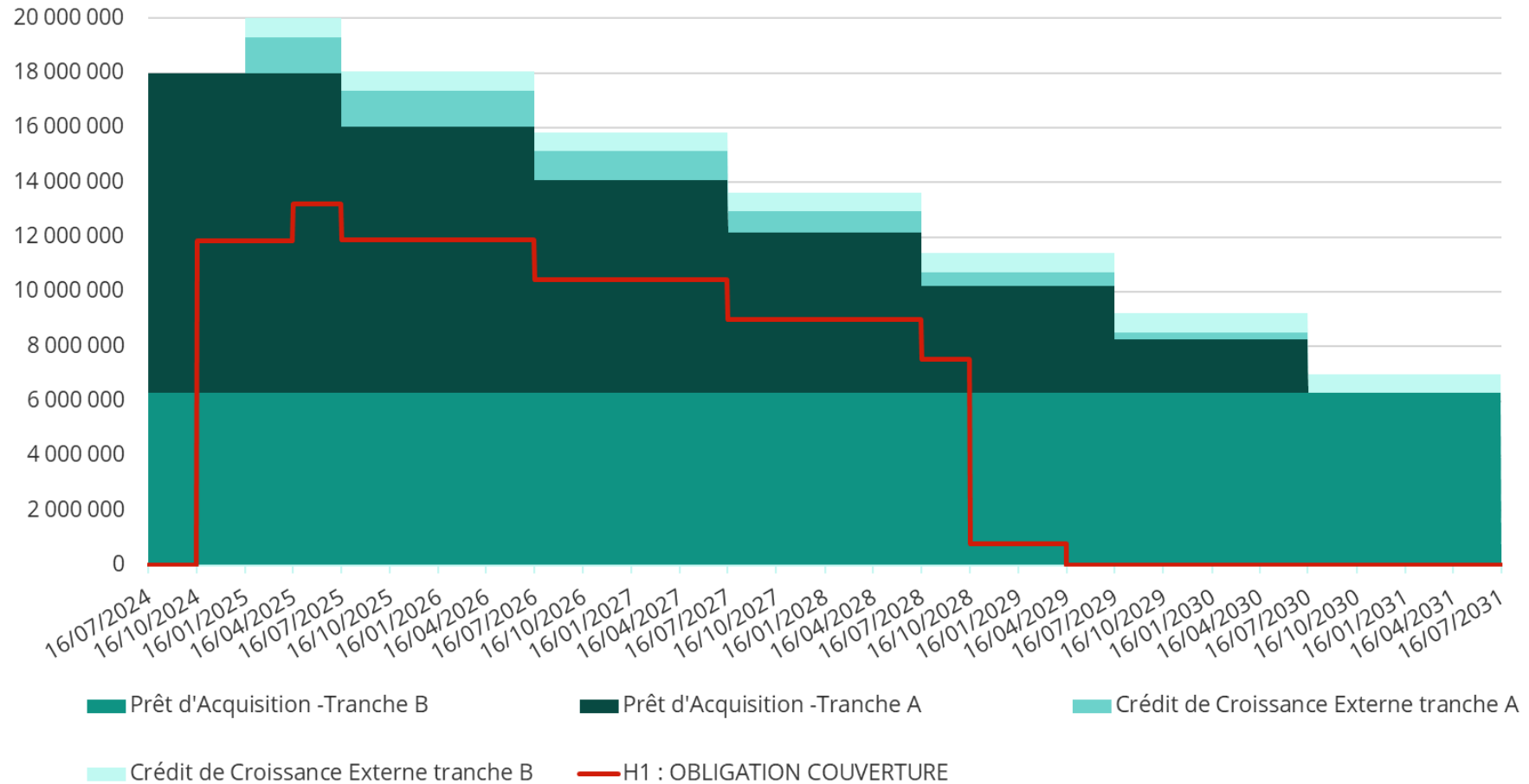
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (12/11/2024)



Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : BNP Paribas, BRED Banque Populaire, SG.

Prêt d'Acquisition : €18'000'000 tiré le 16/07/2024.

Tranche A : €11'700'000, amortissement linéaire annuel, échéance 16/07/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,90%.

Tranche B : €6'300'000, amortissement in fine, échéance 16/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Crédit Croisse Externe: €2'000'000. Hypothèse de tirage de 2M€ au 16/01/2025

Tranche A : €1'300'000, amortissement linéaire annuel, échéance 16/07/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,90%.

Tranche B : €700'000, amortissement in fine, échéance 16/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Crédit Croisse Externe Non Confirmé : €10'000'000. Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

« Contrat(s) de Couverture Prêt d'Acquisition » désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts et **couvrant soixante-six pour cent (66%) minimum de l'Encours global du Prêt d'Acquisition** pour une **durée minimum de quatre (4) ans à compter de la Date de Réalisation** contre les conséquences d'une **hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante (150) bps** par rapport à sa valeur à la Date de Réalisation, devant être conclu(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture conformément à l'Article 20.3(n) (Contrats de Couverture).

(i) L'Emprunteur s'engage :

(A) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture :

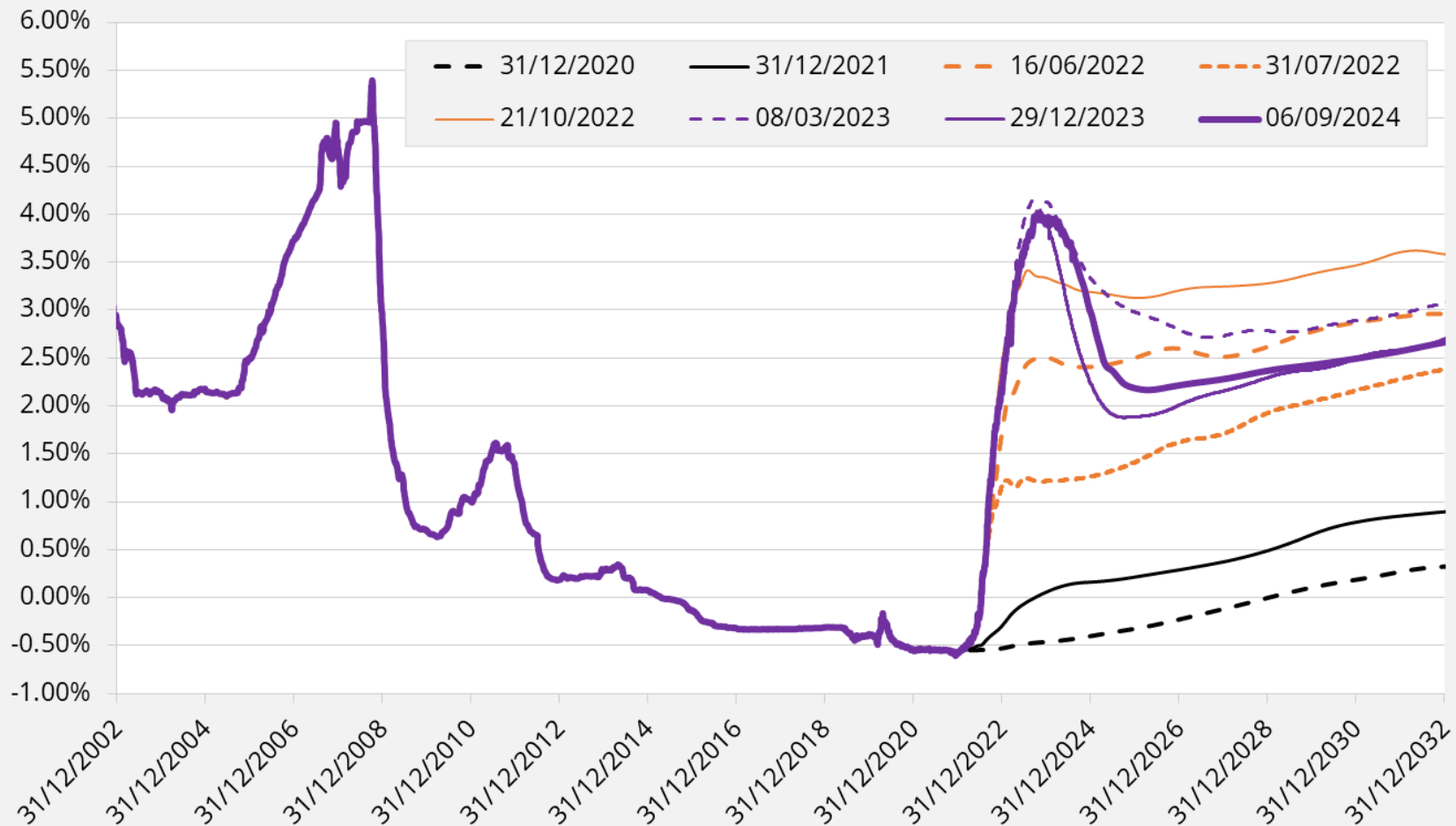
(1) à **au plus tard à l'expiration d'un délai de cent vingt (120) jours suivant la Date de Réalisation**, le(s) Contrat(s) de Couverture Prêt d'Acquisition. → 16/11/2024

Banques de couverture: BNP Paribas, BRED Banque Populaire, SG.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

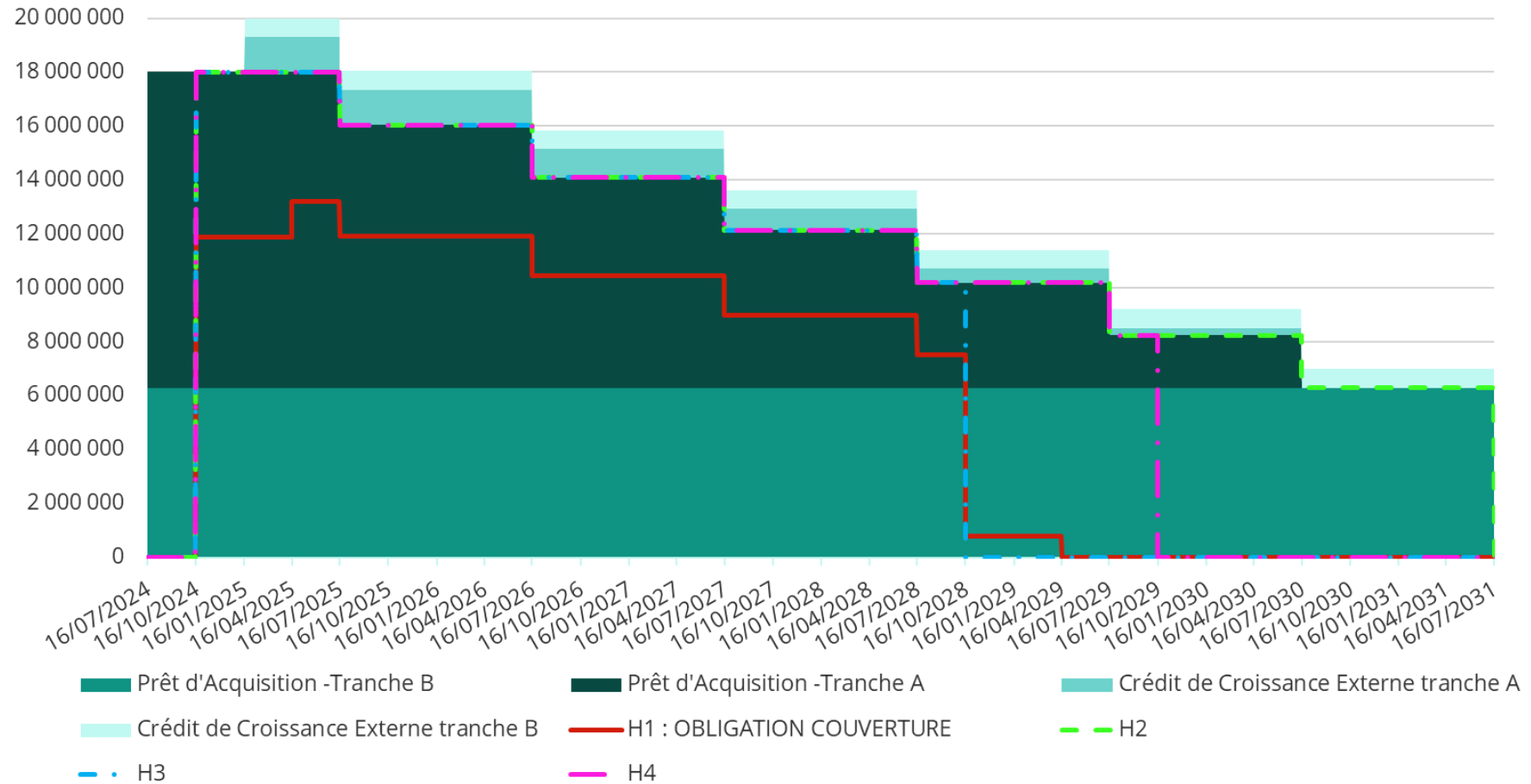


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

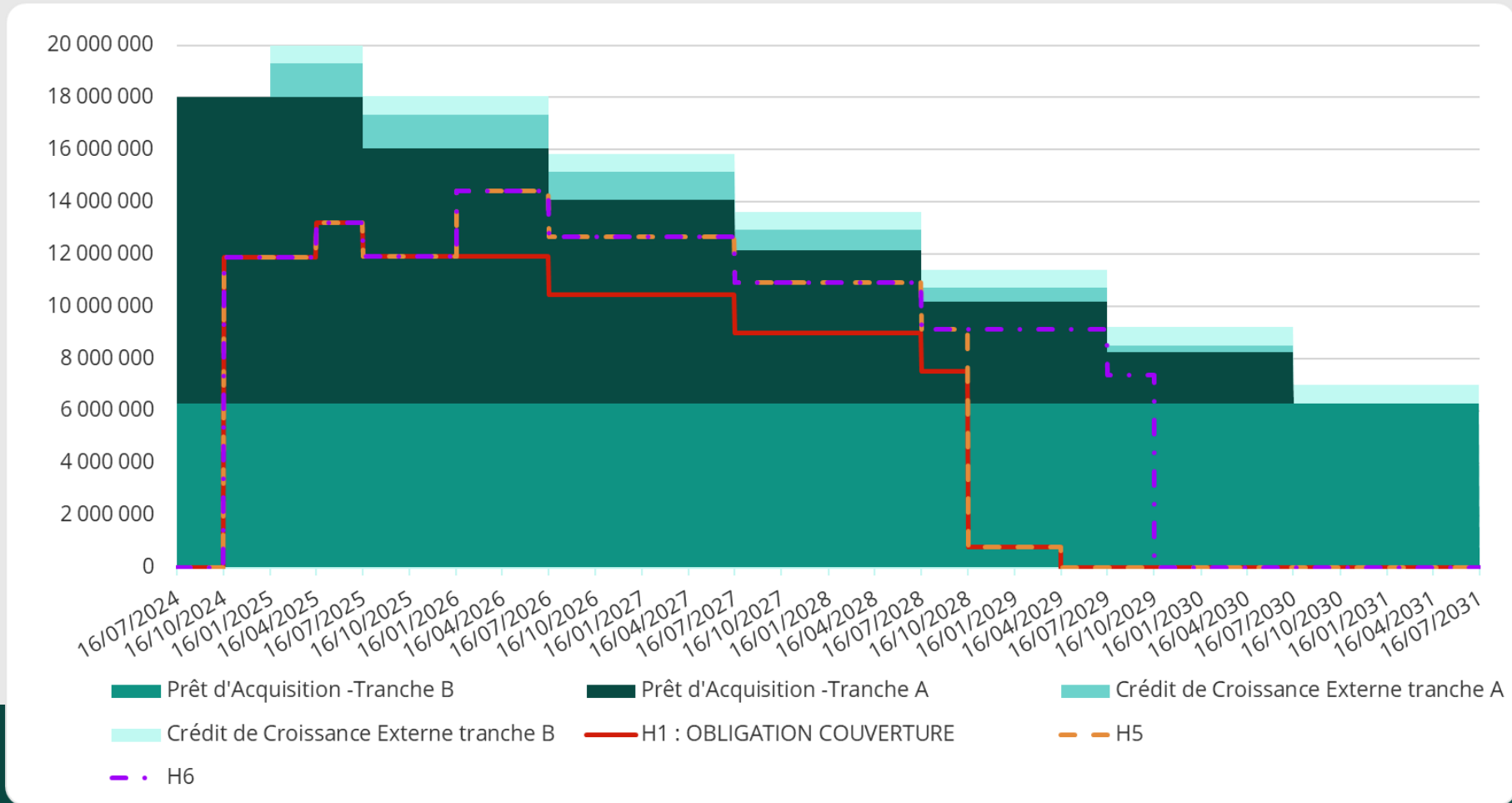
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	4 350	8 167
Swap sans Floor	2.25%	2.27%
Swap avec Floor	2.36%	2.40%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4.5 ans	6.75 ans	4 ans	5 ans	4.5 ans	5 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	11 880 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	11 880 000	11 880 000
Notionnel au 16/01/2026	11 913 000	16 050 000	16 050 000	16 050 000	14 440 000	14 440 000
Début de période	16/10/2024	16/10/2024	16/10/2024	16/10/2024	16/10/2024	16/10/2024
Fin de période	16/04/2029	16/07/2031	16/10/2028	16/10/2029	16/04/2029	16/10/2029
Valeur 1bp en EUR	4 350	8 167	5 918	6 902	4 937	5 777

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.36%	2.40%	2.37%	2.37%	2.34%	2.35%
Taux financement Max	2.36%	2.40%	2.37%	2.37%	2.34%	2.35%

Cap 2.5% annualisé	0.44%	0.53%	0.44%	0.47%	0.44%	0.48%
Taux financement Max	2.94%	3.03%	2.94%	2.97%	2.94%	2.98%

Cap 3% annualisé	0.28%	0.36%	0.27%	0.31%	0.28%	0.32%
Taux financement Max	3.28%	3.36%	3.27%	3.31%	3.28%	3.32%

Cap 3.5% annualisé	0.19%	0.26%	0.18%	0.21%	0.19%	0.22%
Taux financement Max	3.69%	3.76%	3.68%	3.71%	3.69%	3.72%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	980 300	1 836 700	1 337 800	1 551 200	1 097 000	1 280 900
Cap 2.5%	182 400	404 800	247 700	310 000	205 700	259 800
Cap 3%	114 400	275 100	153 500	201 000	131 000	172 200
Cap 3.5%	78 300	199 500	104 100	140 900	90 700	122 700

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
14/10/2024	16/10/2024	16/01/2025	16/01/2025	11 880 000	12 649	-193 051
14/01/2025	16/01/2025	16/04/2025	16/04/2025	11 880 000	12 374	-180 677
14/04/2025	16/04/2025	16/07/2025	16/07/2025	13 200 000	13 902	-166 775
14/07/2025	16/07/2025	16/10/2025	16/10/2025	11 913 000	12 684	-154 091
14/10/2025	16/10/2025	16/01/2026	16/01/2026	11 913 000	12 684	-141 407
14/01/2026	16/01/2026	16/04/2026	16/04/2026	14 440 000	15 040	-126 367
14/04/2026	16/04/2026	16/07/2026	16/07/2026	14 440 000	15 208	-111 159
14/07/2026	16/07/2026	16/10/2026	16/10/2026	12 672 000	13 492	-97 667
14/10/2026	16/10/2026	18/01/2027	18/01/2027	12 672 000	13 786	-83 882
14/01/2027	18/01/2027	16/04/2027	16/04/2027	12 672 000	12 906	-70 976
14/04/2027	16/04/2027	16/07/2027	16/07/2027	12 672 000	13 346	-57 630
14/07/2027	16/07/2027	18/10/2027	18/10/2027	10 904 000	11 862	-45 768
14/10/2027	18/10/2027	17/01/2028	17/01/2028	10 904 000	11 484	-34 285
13/01/2028	17/01/2028	18/04/2028	18/04/2028	10 904 000	11 610	-22 675
12/04/2028	18/04/2028	17/07/2028	17/07/2028	10 904 000	11 357	-11 318
13/07/2028	17/07/2028	16/10/2028	16/10/2028	9 136 000	9 622	-1 696
12/10/2028	16/10/2028	16/01/2029	16/01/2029	805 200	857	-839
12/01/2029	16/01/2029	16/04/2029	16/04/2029	805 200	839	0

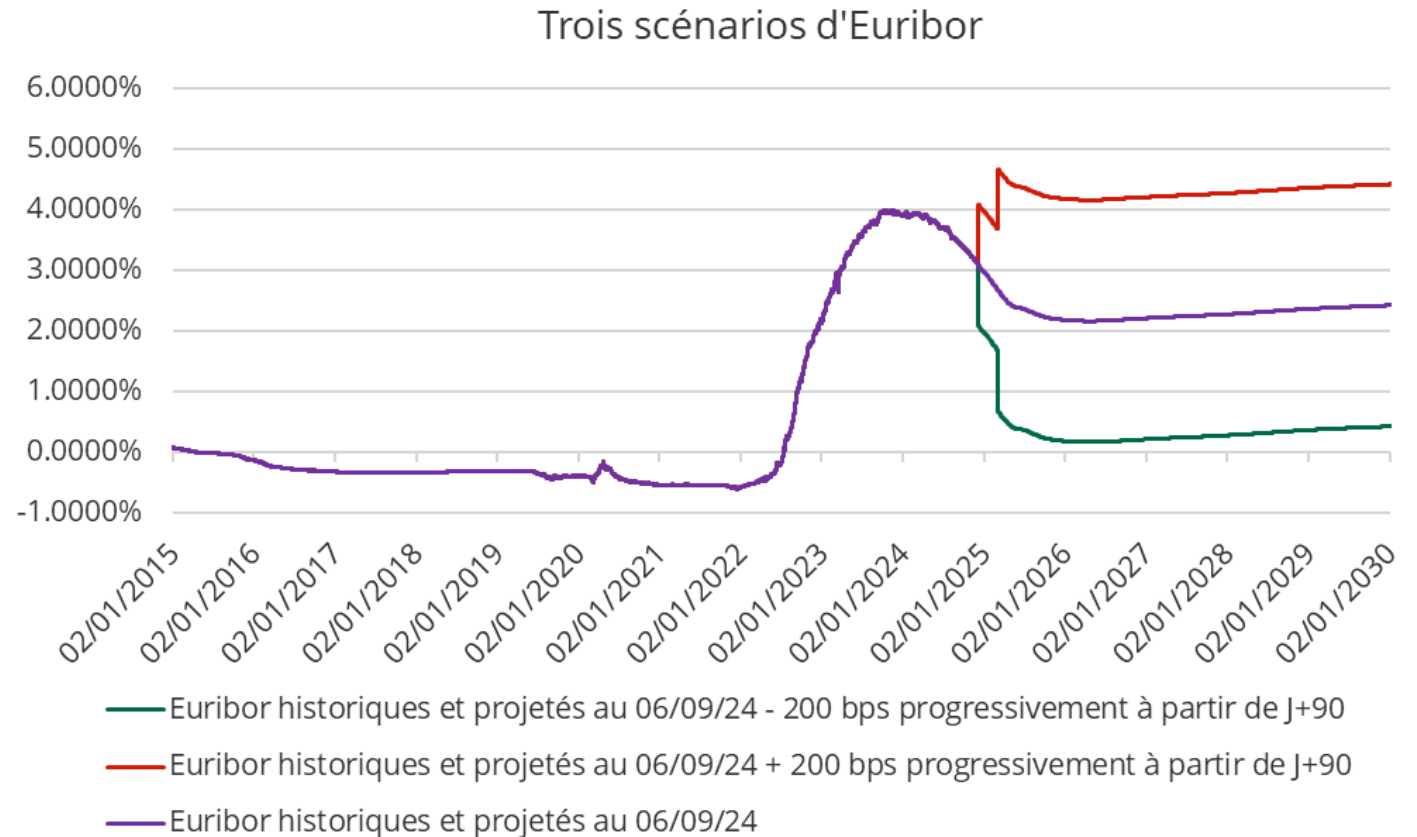
Prime lissée	0.44%
--------------	-------

Total à payer	205 700
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

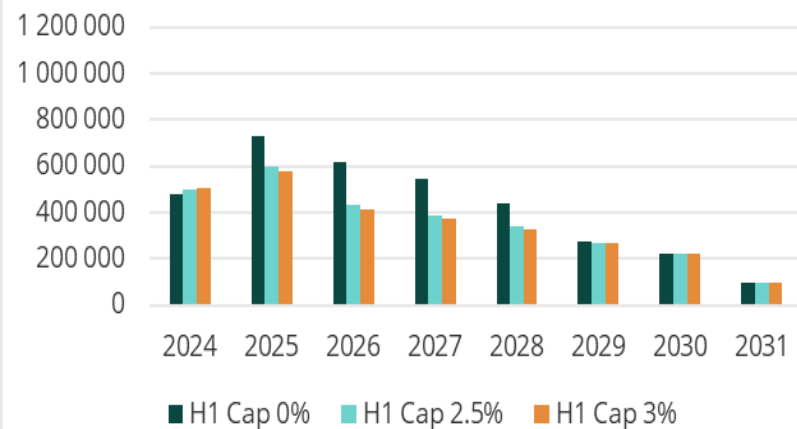
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **juillet 2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **1,90%** (Tranche A Prêt d'acquisition & croissance externe), **2,30%** (Tranche B Prêt d'acquisition & croissance externe) l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

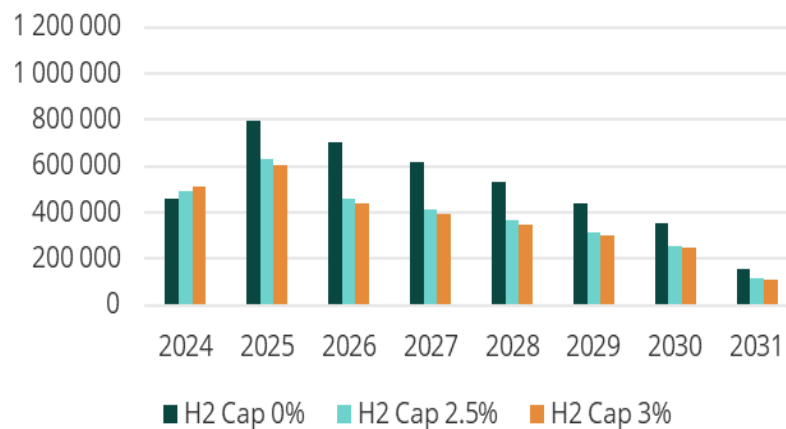


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

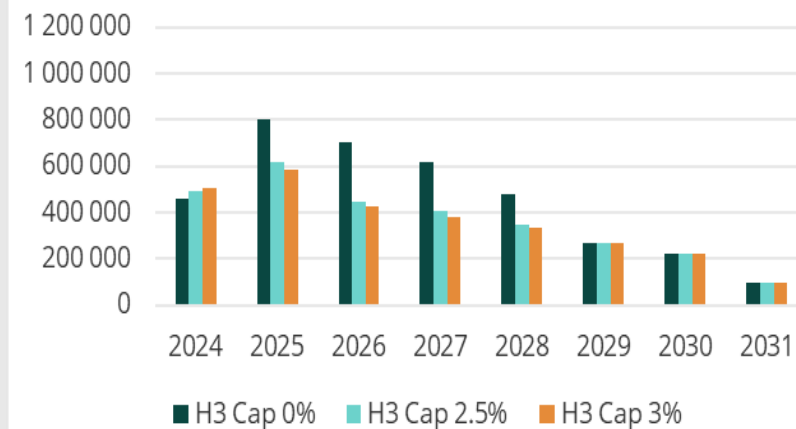
STRATEGIE H1



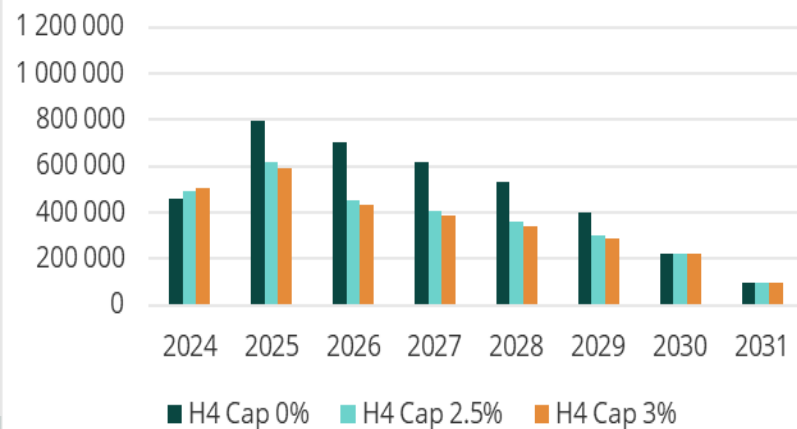
STRATEGIE H2



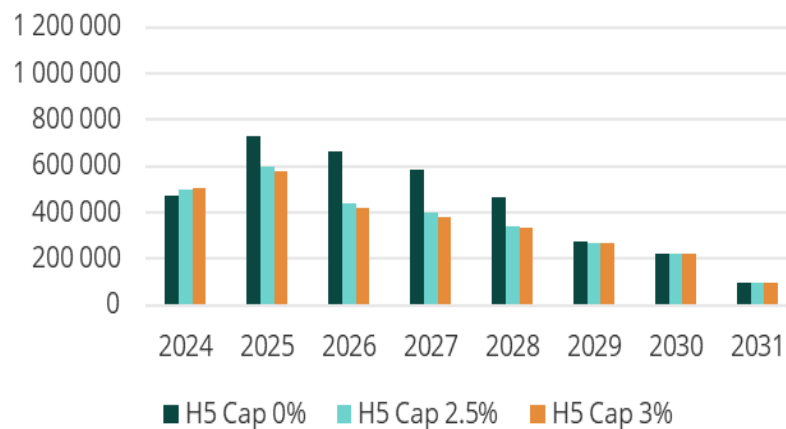
STRATEGIE H3



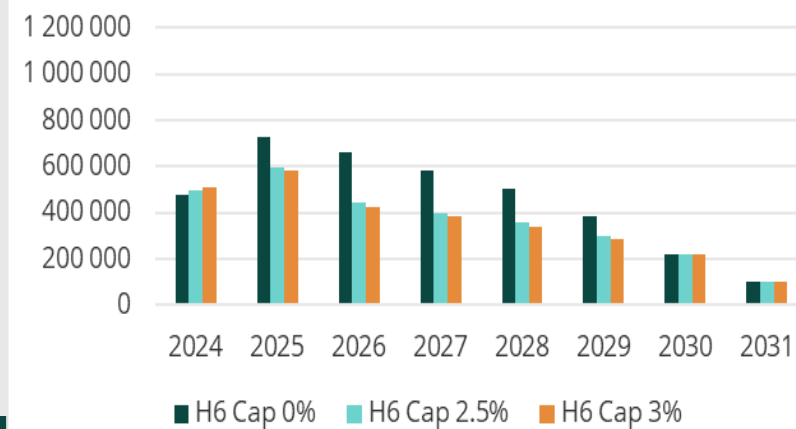
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

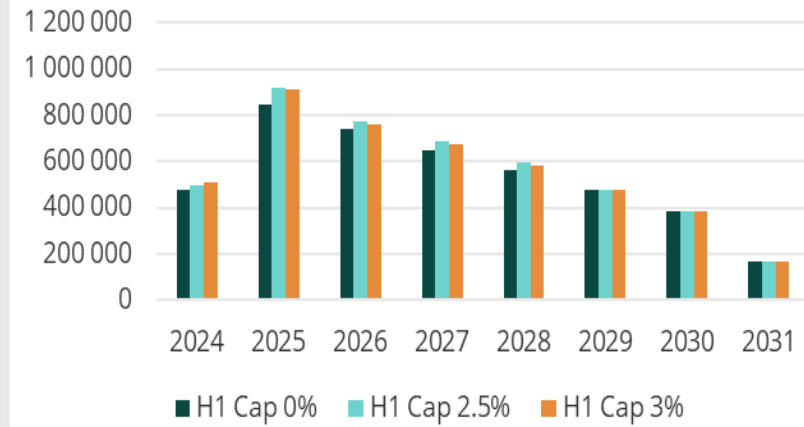


STRATEGIE H6

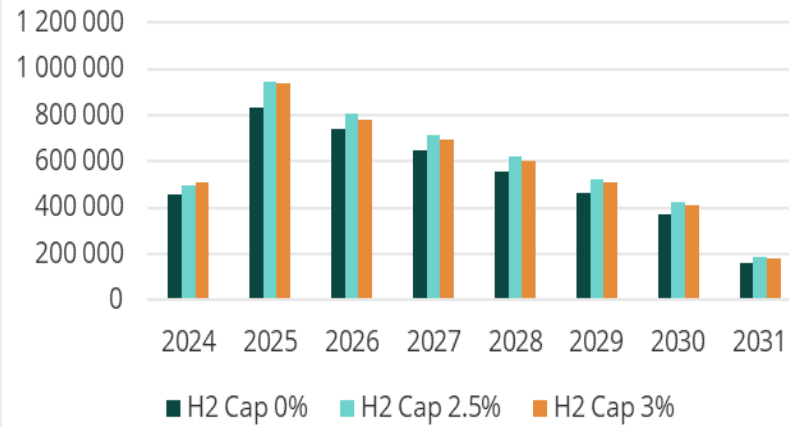


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

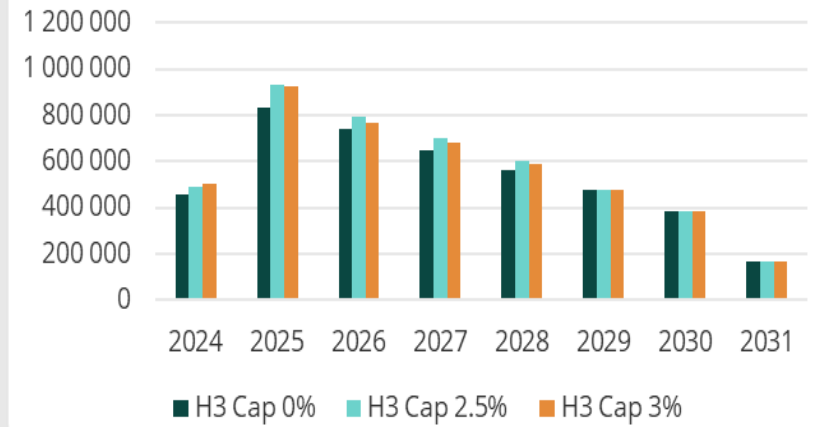
STRATEGIE H1



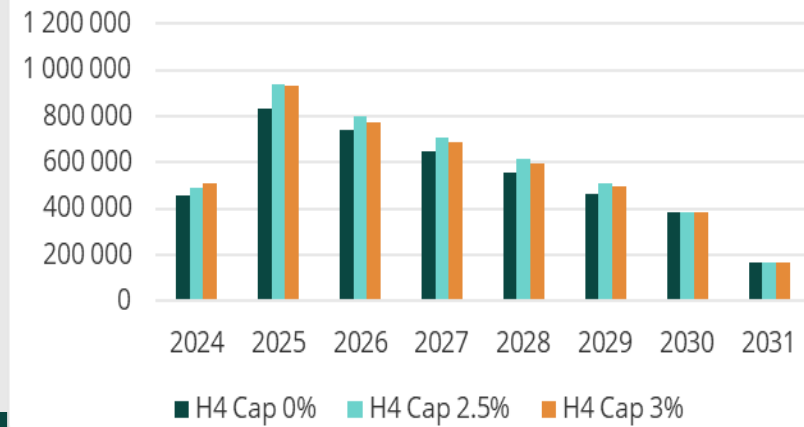
STRATEGIE H2



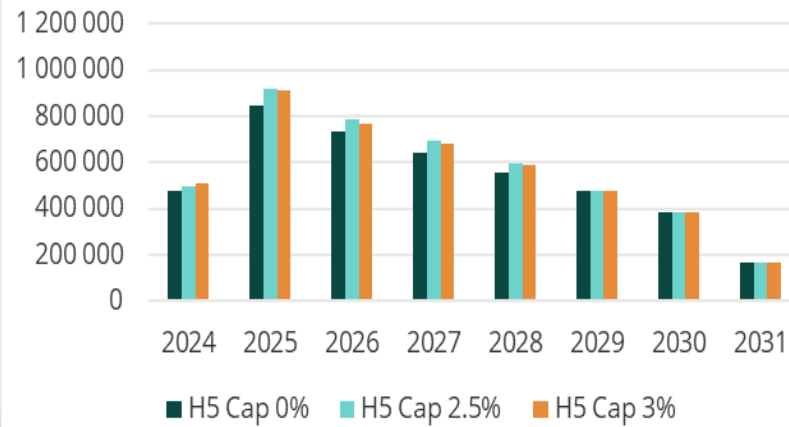
STRATEGIE H3



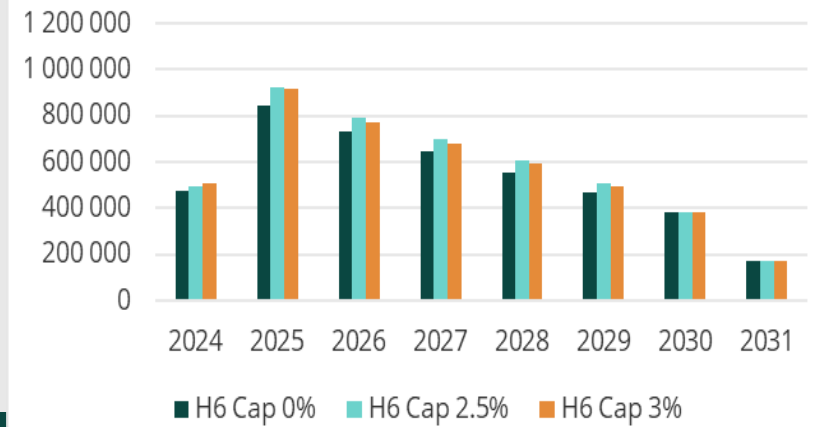
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

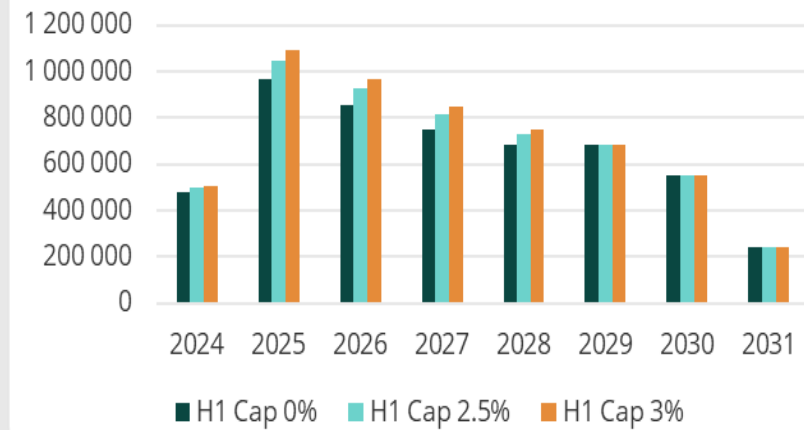


STRATEGIE H6

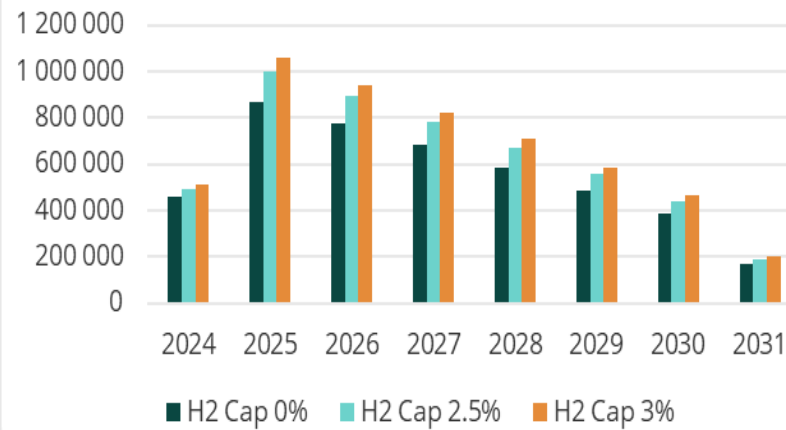


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

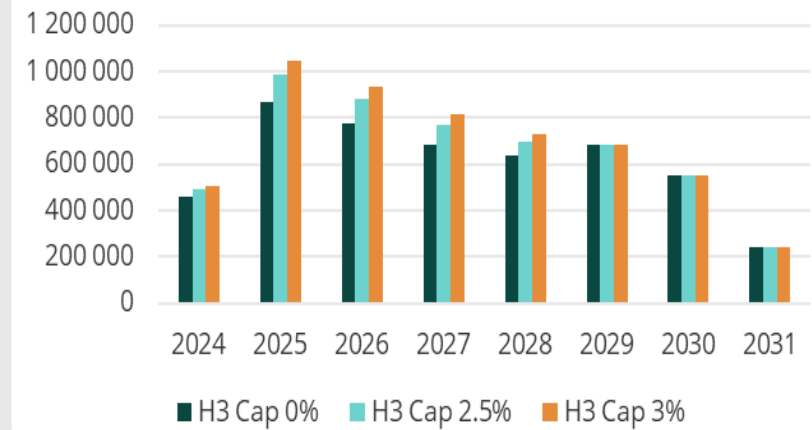
STRATEGIE H1



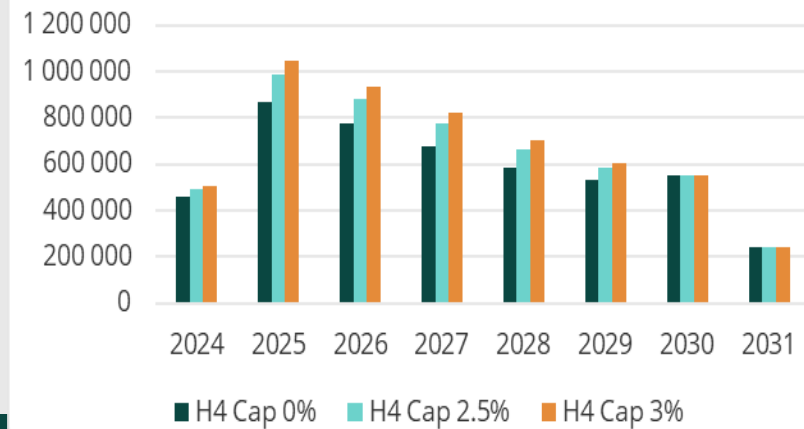
STRATEGIE H2



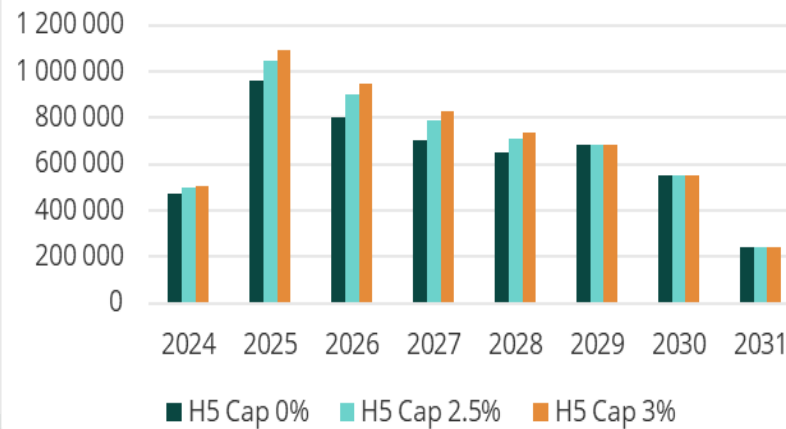
STRATEGIE H3



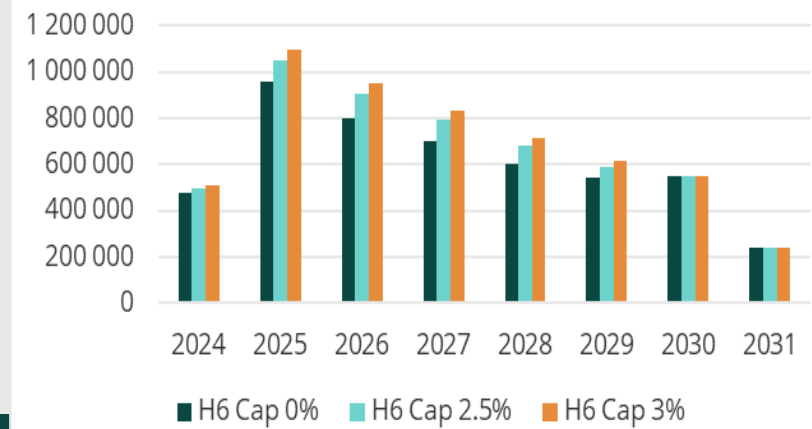
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

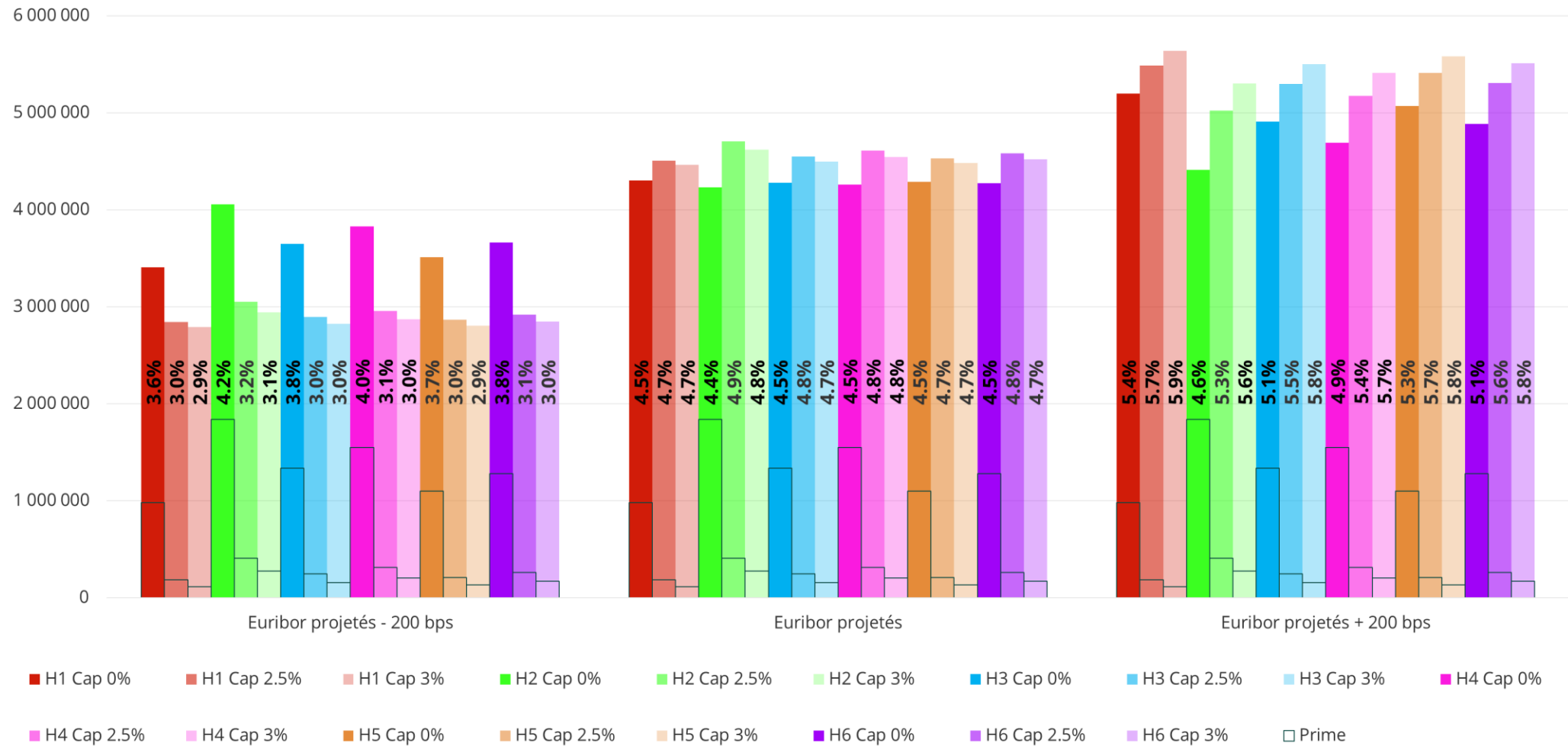


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2.5%	H1 Cap 3%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2.5%	H2 Cap 3%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2.5%	H3 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps	3 406 526	2 841 105	2 788 285	4 053 476	3 050 473	2 943 773	3 649 409	2 893 373	2 822 173
Euribor projetés	4 302 695	4 503 899	4 464 028	4 232 920	4 706 379	4 619 516	4 278 594	4 549 497	4 497 916
Euribor projetés + 200 bps	5 198 865	5 488 457	5 637 956	4 412 363	5 022 088	5 300 713	4 907 779	5 297 127	5 498 816

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2.5%	H4 Cap 3%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2.5%	H5 Cap 3%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2.5%	H6 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps	3 825 889	2 955 673	2 869 673	3 509 742	2 864 405	2 804 885	3 662 056	2 918 505	2 846 085
Euribor projetés	4 258 207	4 611 797	4 545 416	4 288 561	4 527 199	4 480 628	4 272 795	4 581 299	4 521 828
Euribor projetés + 200 bps	4 690 526	5 174 857	5 410 963	5 067 380	5 410 261	5 582 397	4 883 534	5 306 714	5 507 970

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt d'Acquisition -Tranche A		Prêt d'Acquisition -Tranche B		Crédit de Croissance Externe tranche A		Crédit de Croissance Externe tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVERTURE : Acquisition	OBLIGATION COUVERTURE : Croissance Externe
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD				
12/07/2024	16/07/2024	16/10/2024	16/10/2024	0	11 700 000	0	6 300 000	0	0	0	0	18 000 000			
14/10/2024	16/10/2024	16/01/2025	16/01/2025	0	11 700 000	0	6 300 000	0	0	0	0	18 000 000	66%	11 880 000	
14/01/2025	16/01/2025	16/04/2025	16/04/2025	0	11 700 000	0	6 300 000	-1 300 000	1 300 000	-700 000	700 000	20 000 000	66%	11 880 000	
14/04/2025	16/04/2025	16/07/2025	16/07/2025	0	11 700 000	0	6 300 000	0	1 300 000	0	700 000	20 000 000	66%	11 880 000	1 320 000
14/07/2025	16/07/2025	16/10/2025	16/10/2025	1 950 000	9 750 000	0	6 300 000	0	1 300 000	0	700 000	18 050 000	66%	10 593 000	1 320 000
14/10/2025	16/10/2025	16/01/2026	16/01/2026	0	9 750 000	0	6 300 000	0	1 300 000	0	700 000	18 050 000	66%	10 593 000	1 320 000
14/01/2026	16/01/2026	16/04/2026	16/04/2026	0	9 750 000	0	6 300 000	0	1 300 000	0	700 000	18 050 000	66%	10 593 000	1 320 000
14/04/2026	16/04/2026	16/07/2026	16/07/2026	0	9 750 000	0	6 300 000	0	1 300 000	0	700 000	18 050 000	66%	10 593 000	1 320 000
14/07/2026	16/07/2026	16/10/2026	16/10/2026	1 950 000	7 800 000	0	6 300 000	260 000	1 040 000	0	700 000	15 840 000	66%	9 306 000	1 148 400
14/10/2026	16/10/2026	18/01/2027	18/01/2027	0	7 800 000	0	6 300 000	0	1 040 000	0	700 000	15 840 000	66%	9 306 000	1 148 400
14/01/2027	18/01/2027	16/04/2027	16/04/2027	0	7 800 000	0	6 300 000	0	1 040 000	0	700 000	15 840 000	66%	9 306 000	1 148 400
14/04/2027	16/04/2027	16/07/2027	16/07/2027	0	7 800 000	0	6 300 000	0	1 040 000	0	700 000	15 840 000	66%	9 306 000	1 148 400
14/07/2027	16/07/2027	18/10/2027	18/10/2027	1 950 000	5 850 000	0	6 300 000	260 000	780 000	0	700 000	13 630 000	66%	8 019 000	976 800
14/10/2027	18/10/2027	17/01/2028	17/01/2028	0	5 850 000	0	6 300 000	0	780 000	0	700 000	13 630 000	66%	8 019 000	976 800
13/01/2028	17/01/2028	18/04/2028	18/04/2028	0	5 850 000	0	6 300 000	0	780 000	0	700 000	13 630 000	66%	8 019 000	976 800

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt d'Acquisition -Tranche A		Prêt d'Acquisition -Tranche B		Crédit de Croissance Externe tranche A		Crédit de Croissance Externe tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVERTURE : Acquisition	OBLIGATION COUVERTURE : Croissance Externe
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD				
12/04/2028	18/04/2028	17/07/2028	17/07/2028	0	5 850 000	0	6 300 000	0	780 000	0	700 000	13 630 000	66%	8 019 000	976 800
13/07/2028	17/07/2028	16/10/2028	16/10/2028	1 950 000	3 900 000	0	6 300 000	260 000	520 000	0	700 000	11 420 000	66%	6 732 000	805 200
12/10/2028	16/10/2028	16/01/2029	16/01/2029	0	3 900 000	0	6 300 000	0	520 000	0	700 000	11 420 000			805 200
12/01/2029	16/01/2029	16/04/2029	16/04/2029	0	3 900 000	0	6 300 000	0	520 000	0	700 000	11 420 000			805 200
12/04/2029	16/04/2029	16/07/2029	16/07/2029	0	3 900 000	0	6 300 000	0	520 000	0	700 000	11 420 000			
12/07/2029	16/07/2029	16/10/2029	16/10/2029	1 950 000	1 950 000	0	6 300 000	260 000	260 000	0	700 000	9 210 000			
12/10/2029	16/10/2029	16/01/2030	16/01/2030	0	1 950 000	0	6 300 000	0	260 000	0	700 000	9 210 000			
14/01/2030	16/01/2030	16/04/2030	16/04/2030	0	1 950 000	0	6 300 000	0	260 000	0	700 000	9 210 000			
12/04/2030	16/04/2030	16/07/2030	16/07/2030	0	1 950 000	0	6 300 000	0	260 000	0	700 000	9 210 000			
12/07/2030	16/07/2030	16/10/2030	16/10/2030	1 950 000	0	0	6 300 000	260 000	0	0	700 000	7 000 000			
14/10/2030	16/10/2030	16/01/2031	16/01/2031	0	0	0	6 300 000	0	0	0	700 000	7 000 000			
14/01/2031	16/01/2031	16/04/2031	16/04/2031	0	0	0	6 300 000	0	0	0	700 000	7 000 000			
10/04/2031	16/04/2031	16/07/2031	16/07/2031	0	0	0	6 300 000	0	0	0	700 000	7 000 000			
14/07/2031	16/07/2031	16/10/2031	16/10/2031	0	0	6 300 000	0	0	0	700 000	0	0			
Période brisée															

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	H2	H3	H4	H5	H6
12/07/2024	16/07/2024	16/10/2024	16/10/2024	0	0	0	0	0	0
14/10/2024	16/10/2024	16/01/2025	16/01/2025	11 880 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	11 880 000	11 880 000
14/01/2025	16/01/2025	16/04/2025	16/04/2025	11 880 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	11 880 000	11 880 000
14/04/2025	16/04/2025	16/07/2025	16/07/2025	13 200 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	13 200 000	13 200 000
14/07/2025	16/07/2025	16/10/2025	16/10/2025	11 913 000	16 050 000	16 050 000	16 050 000	11 913 000	11 913 000
14/10/2025	16/10/2025	16/01/2026	16/01/2026	11 913 000	16 050 000	16 050 000	16 050 000	11 913 000	11 913 000
14/01/2026	16/01/2026	16/04/2026	16/04/2026	11 913 000	16 050 000	16 050 000	16 050 000	14 440 000	14 440 000
14/04/2026	16/04/2026	16/07/2026	16/07/2026	11 913 000	16 050 000	16 050 000	16 050 000	14 440 000	14 440 000
14/07/2026	16/07/2026	16/10/2026	16/10/2026	10 454 400	14 100 000	14 100 000	14 100 000	12 672 000	12 672 000
14/10/2026	16/10/2026	18/01/2027	18/01/2027	10 454 400	14 100 000	14 100 000	14 100 000	12 672 000	12 672 000
14/01/2027	18/01/2027	16/04/2027	16/04/2027	10 454 400	14 100 000	14 100 000	14 100 000	12 672 000	12 672 000
14/04/2027	16/04/2027	16/07/2027	16/07/2027	10 454 400	14 100 000	14 100 000	14 100 000	12 672 000	12 672 000
14/07/2027	16/07/2027	18/10/2027	18/10/2027	8 995 800	12 150 000	12 150 000	12 150 000	10 904 000	10 904 000
14/10/2027	18/10/2027	17/01/2028	17/01/2028	8 995 800	12 150 000	12 150 000	12 150 000	10 904 000	10 904 000
13/01/2028	17/01/2028	18/04/2028	18/04/2028	8 995 800	12 150 000	12 150 000	12 150 000	10 904 000	10 904 000

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	H2	H3	H4	H5	H6
12/04/2028	18/04/2028	17/07/2028	17/07/2028	8 995 800	12 150 000	12 150 000	12 150 000	10 904 000	10 904 000
13/07/2028	17/07/2028	16/10/2028	16/10/2028	7 537 200	10 200 000	10 200 000	10 200 000	9 136 000	9 136 000
12/10/2028	16/10/2028	16/01/2029	16/01/2029	805 200	10 200 000	0	10 200 000	805 200	9 136 000
12/01/2029	16/01/2029	16/04/2029	16/04/2029	805 200	10 200 000	0	10 200 000	805 200	9 136 000
12/04/2029	16/04/2029	16/07/2029	16/07/2029	0	10 200 000	0	10 200 000	0	9 136 000
12/07/2029	16/07/2029	16/10/2029	16/10/2029	0	8 250 000	0	8 250 000	0	7 368 000
12/10/2029	16/10/2029	16/01/2030	16/01/2030	0	8 250 000	0	0	0	0
14/01/2030	16/01/2030	16/04/2030	16/04/2030	0	8 250 000	0	0	0	0
12/04/2030	16/04/2030	16/07/2030	16/07/2030	0	8 250 000	0	0	0	0
12/07/2030	16/07/2030	16/10/2030	16/10/2030	0	6 300 000	0	0	0	0
14/10/2030	16/10/2030	16/01/2031	16/01/2031	0	6 300 000	0	0	0	0
14/01/2031	16/01/2031	16/04/2031	16/04/2031	0	6 300 000	0	0	0	0
10/04/2031	16/04/2031	16/07/2031	16/07/2031	0	6 300 000	0	0	0	0
14/07/2031	16/07/2031	16/10/2031	16/10/2031	0	0	0	0	0	0
Période brisée									

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

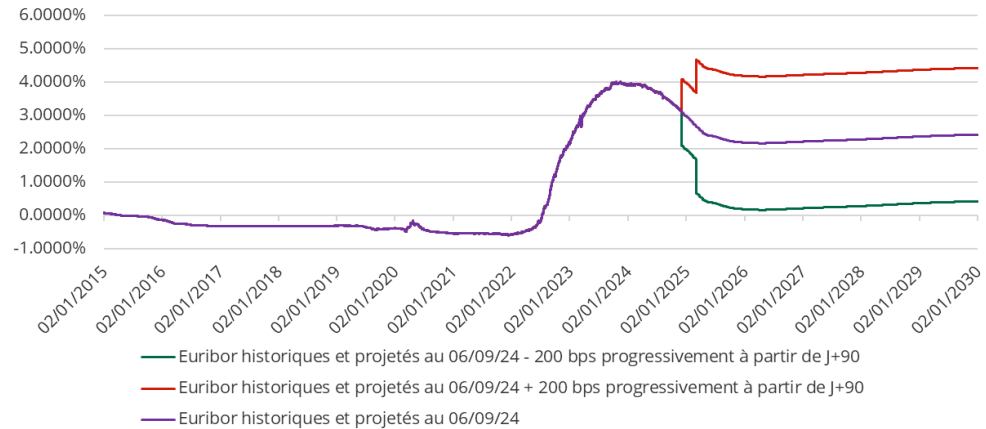
Organiser la transaction.

Annexes

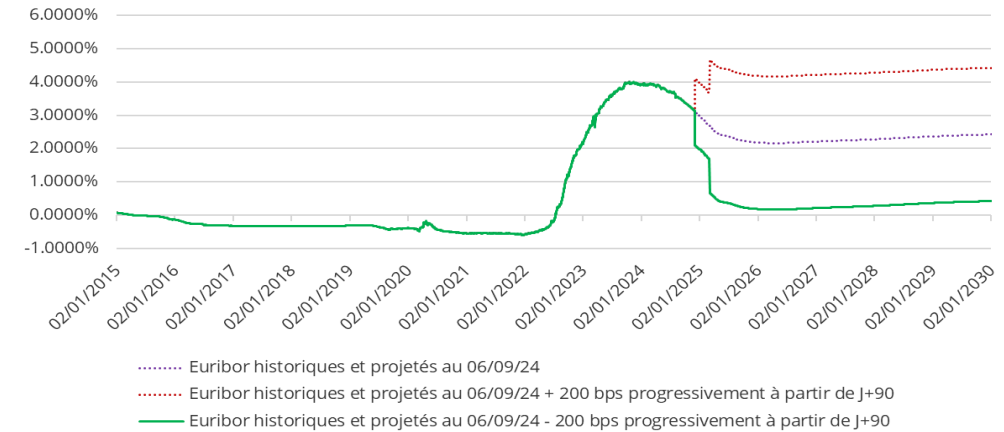
- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers

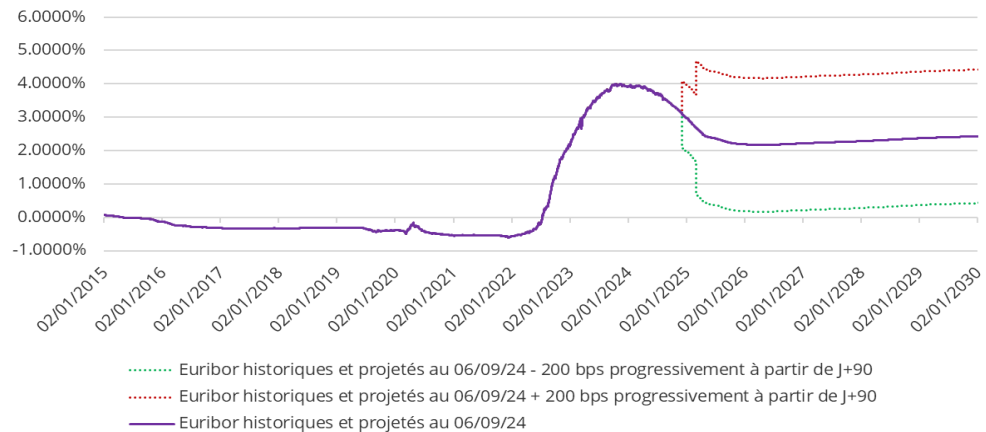
Trois scénarios d'Euribor



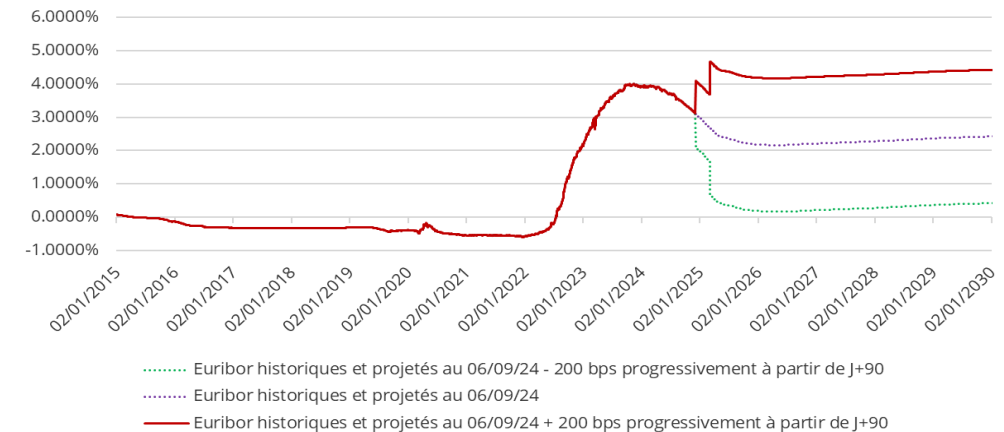
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Clauses contractuelles

Financement

CONTRAT DE CRÉDITS

entre

TOV
(Emprunteur)

BRED Banque Populaire
(Coordinateur)

Société Générale
(Agent et Agent des Sûretés)

BNP Paribas
BRED Banque Populaire
Société Générale
(Arrangeurs Mandatés)

BNP Paribas
BRED Banque Populaire
Société Générale
(Prêteurs)

en date du 16 juillet 2024

Clauses contractuelles

Financement

4 Montant et objet des Crédits

4.1 Montant et objet du Prêt d'Acquisition

(a) Les Prêteurs Tranche A du Prêt d'Acquisition et les Prêteurs Tranche B du Prêt d'Acquisition consentent à mettre à la disposition de l'Emprunteur, conformément aux stipulations du Contrat, le Prêt d'Acquisition divisé en :

- (i) une Tranche A du Prêt d'Acquisition d'un montant total en principal de onze millions sept cent mille euros (11.700.000 EUR), devant être mise à disposition par les Prêteurs Tranche A du Prêt d'Acquisition ; et
- (ii) une Tranche B du Prêt d'Acquisition d'un montant total en principal de six millions trois cent mille euros (6.300.000 EUR) devant être mise à disposition par les Prêteurs Tranche B du Prêt d'Acquisition,

ayant pour objet de financer partiellement :

- (A) les Acquisitions ;
- (B) l'acquisition de la Marque GROUPE ABCD INTERNATIONAL et des procédés de fabrication détenus par Profilex;
- (C) les frais y afférents.

(b) L'Agent, les Prêteurs Tranche A du Prêt d'Acquisition et les Prêteurs Tranche B du Prêt d'Acquisition n'auront pas l'obligation de vérifier l'utilisation des sommes par l'Emprunteur ; ni l'Agent, ni les Prêteurs Tranche A du Prêt d'Acquisition, ni les Prêteurs Tranche B du Prêt d'Acquisition, ni leurs représentants et/ou préposés ne pourront encourir de responsabilité à cet égard.

4.2 Montant et objet du Crédit Croissance Externe

(a) Les Prêteurs Tranche A du Crédit Croissance Externe et les Prêteurs Tranche B du Crédit Croissance Externe consentent à mettre à la disposition de l'Emprunteur, conformément aux stipulations du Contrat, le Crédit Croissance Externe divisé en :

- (i) une Tranche A du Crédit Croissance Externe d'un montant total en principal d'un million trois cent mille euros (1.300.000 EUR), devant être mise à disposition par les Prêteurs Tranche A du Crédit Croissance Externe ; et
- (ii) une Tranche B du Crédit Croissance Externe d'un montant total en principal de sept cent mille euros (700.000 EUR) devant être mise à disposition par les Prêteurs Tranche B du Crédit Croissance Externe ; et

ayant pour objet de financer ou refinancer, totalement ou partiellement, les Opérations de Croissance Externe Autorisées (en ce inclus le refinancement des dettes existantes de la Cible Croissance Externe concernée) réalisées ou devant être réalisées par l'Emprunteur ou ses Filiales (au moyen d'une Avance Croissance Externe) ainsi que les frais y afférents.

(b) L'Agent, les Prêteurs Tranche A du Crédit Croissance Externe et les Prêteurs Tranche B du Crédit Croissance Externe n'auront pas l'obligation de vérifier l'utilisation des sommes par l'Emprunteur ; ni l'Agent, ni les Prêteurs Tranche A du Crédit Croissance Externe, ni les Prêteurs Tranche B du Crédit Croissance Externe, ni leurs représentants et/ou préposés ne pourront encourir de responsabilité à cet égard.

Clauses contractuelles

Financement

4.3 Montant et objet du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé

- (a) Les Prêteurs Crédit Croissance Externe Non-Confirmé pourront, dans les conditions de l'Article 7 (*Crédit Croissance Externe Non-Confirmé*), consentir à mettre à la disposition de l'Emprunteur, conformément aux stipulations du Contrat, le Crédit Croissance Externe Non-Confirmé d'un montant maximum en principal de dix millions d'euros (10.000.000 EUR), divisé le cas échéant en deux tranches.
- (b) En cas de mise à disposition dans les conditions de l'Article 7 (*Crédit Croissance Externe Non-Confirmé*), le Crédit Croissance Externe Non-Confirmé sera exclusivement destiné à financer ou refinancer totalement ou partiellement :
 - (i) une ou plusieurs Opération(s) de Croissance Externe Autorisée(s) devant être réalisée(s) par l'Emprunteur (en ce inclus le refinancement des dettes existantes de la Cible Croissance Externe) et les frais y afférents ; et/ou
 - (ii) une ou plusieurs Avance(s) en Compte Courant Croissance Externe.
- (c) L'Agent, les Prêteurs Crédit Croissance Externe Non-Confirmé n'auront pas l'obligation de vérifier l'utilisation des sommes par l'Emprunteur ; ni l'Agent, ni les Prêteurs Crédit Croissance Externe Non-Confirmé, ni leurs représentants et/ou préposés ne pourront encourir de responsabilité à cet égard.

« **Tranche A du Crédit Croissance Externe** » désigne la tranche A du Crédit Croissance Externe d'un montant total en principal d'un million trois cent mille euros (1.300.000 EUR), devant être mise à disposition de l'Emprunteur au titre du Crédit Croissance Externe ;

« **Tranche A du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé** » désigne la tranche A du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé dont le montant total devant être mis à la disposition de l'Emprunteur au titre du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé sera déterminé en cas de confirmation du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé conformément aux stipulations de l'article 7 (*Crédit Croissance Externe Non-Confirmé*) ;

« **Tranche A du Prêt d'Acquisition** » désigne la tranche A du Prêt d'Acquisition d'un montant total en principal de onze millions sept cent mille euros (11.700.000 EUR), devant être mise à disposition de l'Emprunteur au titre du Prêt d'Acquisition ;

« **Tranche B du Crédit Croissance Externe** » désigne la tranche B du Crédit Croissance Externe d'un montant total en principal de sept cent mille euros (700.000 EUR), devant être mise à disposition de l'Emprunteur au titre du Crédit Croissance Externe ;

« **Tranche B du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé** » désigne la tranche B du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé dont le montant total devant être mis à la disposition de l'Emprunteur au titre du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé sera déterminé en cas de confirmation du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé conformément aux stipulations de l'article 7 (*Crédit Croissance Externe Non-Confirmé*) ;

« **Tranche B du Prêt d'Acquisition** » désigne la tranche B du Prêt d'Acquisition d'un montant total en principal de six millions trois cent mille euros (6.300.000 EUR), devant être mise à disposition de l'Emprunteur au titre du Prêt d'Acquisition ;

Clauses contractuelles

Remboursement

« **Date de Réalisation** » désigne :

- (a) la date de transfert effectif à l'Emprunteur des Actions Cibles conformément aux stipulations du Contrat d'Acquisition ;
- (b) la date de réalisation des Apports ;
- (c) la date de l'émission des OC ; et
- (d) la date de la réalisation des Augmentations de Capital,

étant précisé que la Date de Réalisation sera concomitante à la Date de Signature ;

« **Date de Signature** » désigne la date de signature du Contrat ;

« **Date d'Échéance Finale Tranche A du Crédit Croissance Externe** » désigne le 16 juillet 2030 ;

« **Date d'Échéance Finale Tranche A du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé** » désigne le 16 juillet 2030 ;

« **Date d'Échéance Finale Tranche A du Prêt d'Acquisition** » désigne le 16 juillet 2030 ;

« **Date d'Échéance Finale Tranche B du Crédit Croissance Externe** » désigne le 16 juillet 2031 ;

« **Date d'Échéance Finale Tranche B du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé** » désigne le 16 juillet 2031 ;

« **Date d'Échéance Finale Tranche B du Prêt d'Acquisition** » désigne le 16 juillet 2031 ;

« **Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 1** » désigne le dernier jour de la Période de Disponibilité Crédit Croissance Externe 1 ;

« **Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 2** » désigne le dernier jour de la Période de Disponibilité Crédit Croissance Externe 2 ;

« **Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 3** » désigne le dernier jour de la Période de Disponibilité Crédit Croissance Externe 3 ;

Clauses contractuelles

Remboursement

8 Remboursement

8.1 Remboursement normal du Prêt d'Acquisition

- (a) La Tranche A du Prêt d'Acquisition sera remboursée en principal conformément à l'échéancier suivant :

Date	Montant remboursé
16 juillet 2025	1.950.000 EUR
16 juillet 2026	1.950.000 EUR
16 juillet 2027	1.950.000 EUR
16 juillet 2028	1.950.000 EUR
16 juillet 2029	1.950.000 EUR
Date d'Échéance Finale Tranche A du Prêt d'Acquisition	1.950.000 EUR

- (b) L'Emprunteur devra avoir remboursé l'intégralité de la Tranche A du Prêt d'Acquisition au plus tard à la Date d'Échéance Finale Tranche A du Prêt d'Acquisition.
- (c) La Tranche B du Prêt d'Acquisition sera remboursée en principal en une seule fois à la Date d'Échéance Finale Tranche B du Prêt d'Acquisition.

8.2 Remboursement normal du Crédit Croissance Externe

- (d) La Tranche A du Crédit Croissance Externe sera remboursé par l'Emprunteur B en principal conformément à l'échéancier suivant :

Date	Montant à rembourser en pourcentage du montant consolidé à la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 1	Montant à rembourser en pourcentage du montant consolidé à la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 2	Montant à rembourser en pourcentage du montant consolidé à la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 3
16 juillet 2026	1/5 ^{ème}	-	-
16 juillet 2027	1/5 ^{ème}	1/4 ^{ème}	-
16 juillet 2028	1/5 ^{ème}	1/4 ^{ème}	1/3 ^{ème}
16 juillet 2029	1/5 ^{ème}	1/4 ^{ème}	1/3 ^{ème}
Date d'Échéance Finale Tranche A du Crédit Croissance Externe	1/5 ^{ème}	1/4 ^{ème}	1/3 ^{ème}

- (e) L'Emprunteur devra avoir remboursé l'intégralité de la Tranche A du Crédit Croissance Externe au plus tard à la Date d'Échéance Finale Tranche A du Crédit Croissance Externe.
- (f) La Tranche B du Crédit Croissance Externe sera remboursée en principal en une seule fois à la Date d'Échéance Finale Tranche B du Crédit Croissance Externe.

Clauses contractuelles

Intérêts

« **EURIBOR** » désigne, pour un Tirage :

- (a) le Taux Écran applicable à la Date de Détermination du Taux et pour une période égale en durée à celle de la Période d'Intérêts de ce Tirage ; ou
- (b) le taux tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 11.1 (*Indisponibilité du Taux Écran*),
- (c) et si, dans les deux cas, ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera réputé être égal à zéro ;

« **Taux Écran** » désigne s'agissant de l'EURIBOR, le taux interbancaire offert en euro, administré par l'Institut Européen des Marchés Monétaires (ou toute autre personne qui prend en charge l'administration de ce taux), pour la période considérée (avant toute correction, tout nouveau calcul, ou toute nouvelle publication par l'administrateur), diffusé sur la page EUR003M Index de l'écran Bloomberg (ou toute page Bloomberg de substitution qui diffuse ce taux) ou sur la page correspondante de tout autre service d'information qui publie ce taux à la place de Thomson Reuters. Si cette page ou si ce service n'est plus fourni, l'Agent indiquera une page ou un service de substitution dès lors qu'il diffuse ce même taux ;

31.3 Base de calcul

Tous intérêts, intérêts de retard, commissions ou autres montants établis sur une base annuelle, payables en exécution des Documents de Financement, seront calculés sur la base du nombre exact de jours écoulés au cours de la période considérée (en incluant le premier jour de la période et en excluant le dernier jour de la période) et sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours.

« **Période d'Intérêts** » désigne, pour le calcul des intérêts afférents à chaque Tranche ou chaque Crédit, toute période déterminée en application des stipulations concernées de l'Article 10 (*Périodes d'Intérêts*) ;

« **Date de Paiement d'Intérêts** » désigne le dernier jour d'une Période d'Intérêts ;

10 Périodes d'Intérêts

10.1 Périodes d'Intérêts au titre du Prêt d'Acquisition

- (a) Toute Période d'Intérêts du Prêt d'Acquisition sera d'une durée de trois (3) mois ou toute autre durée convenue entre l'Emprunteur et l'Agent (agissant sur instructions de l'unanimité des Prêteurs).
- (b) Toute Période d'Intérêts du Prêt d'Acquisition commencera le dernier jour (inclus) de la Période d'Intérêts du Prêt d'Acquisition précédente et se terminera le dernier jour (exclu) de la Période d'Intérêts concernée, étant précisé, d'une part, que si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, cette Période d'Intérêts se terminera le Jour Ouvré suivant, sauf s'il en résulte un report au mois civil suivant, auquel cas cette Période d'Intérêts se terminera le Jour Ouvré précédent, et d'autre part, qu'un même jour ne pourra porter intérêts au titre de deux (2) Périodes d'Intérêts du Prêt d'Acquisition.
- (c) (i) Aucune Période d'Intérêts de la Tranche A du Prêt d'Acquisition ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale Tranche A du Prêt d'Acquisition et (ii) aucune Période d'Intérêts de la Tranche B du Prêt d'Acquisition ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale Tranche B du Prêt d'Acquisition.

10.2 Périodes d'Intérêts au titre du Crédit Croissance Externe

- (a) Toute Période d'Intérêts Crédit Croissance Externe sera d'une durée de trois (3) mois ou toute autre durée convenue entre l'Emprunteur et l'Agent (agissant sur instructions de l'unanimité des Prêteurs).
- (b) Toute Période d'Intérêts du Crédit Croissance Externe commencera le dernier jour (inclus) de la Période d'Intérêts du Crédit Croissance Externe précédente et se terminera le dernier jour (exclu) de la Période d'Intérêts concernée, étant précisé, d'une part, que si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, cette Période d'Intérêts se terminera le Jour Ouvré suivant, sauf s'il en résulte un report au mois civil suivant, auquel cas cette Période d'Intérêts se terminera le Jour Ouvré précédent, et d'autre part, qu'un même jour ne pourra porter intérêts au titre de deux (2) Périodes d'Intérêts du Crédit Croissance Externe.
- (c) (i) Aucune Période d'Intérêts de la Tranche A du Crédit Croissance Externe ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale Tranche A du Crédit Croissance Externe et (ii) aucune Période d'Intérêts de la Tranche B du Crédit Croissance Externe ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale Tranche B du Crédit Croissance Externe.

Clauses contractuelles

Intérêts

« **Marge Tranche A du Crédit Croissance Externe** » désigne le taux d'un virgule quatre-vingt-dix pour cent (1,90%) l'an, sous réserve de tout ajustement conformément aux stipulations de l'Article 9.6 (*Ajustement des Marges*) ;

« **Marge Tranche A du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé** » désigne, s'il y a lieu, la marge applicable à la Tranche A du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé devant être convenue entre l'Emprunteur et les Prêteurs Tranche A du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé conformément aux stipulations de l'Article 7 (*Crédit Croissance Externe Non-Confirmé*) ;

« **Marge Tranche A du Prêt d'Acquisition** » désigne le taux d'un virgule quatre-vingt-dix pour cent (1,90%) l'an, sous réserve de tout ajustement conformément aux stipulations de l'Article 9.6 (*Ajustement des Marges*) ;

« **Marge Tranche B du Crédit Croissance Externe** » désigne le taux de deux virgule trente pour cent (2,30%) l'an, sous réserve de tout ajustement conformément aux stipulations de l'Article 9.6 (*Ajustement des Marges*) ;

« **Marge Tranche B du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé** » désigne, s'il y a lieu, la marge applicable à la Tranche B du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé devant être convenue entre l'Emprunteur et les Prêteurs Tranche B du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé conformément aux stipulations de l'Article 7 (*Crédit Croissance Externe Non-Confirmé*) ;

« **Marge Tranche B du Prêt d'Acquisition** » désigne le taux de deux virgule trente pour cent (2,30%) l'an, sous réserve de tout ajustement conformément aux stipulations de l'Article 9.6 (*Ajustement des Marges*) ;

« **Marges** » désigne collectivement la Marge Tranche A du Prêt d'Acquisition, la Marge Tranche B du Prêt d'Acquisition, la Marge Tranche A du Crédit Croissance Externe, la Marge Tranche B du Crédit Croissance Externe, et, s'il y a lieu, la Marge Tranche A du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé et la Marge Tranche B du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé, et « **Marge** » désigne l'une quelconque des Marges ;

Ratio de Levier	Marge Tranche A du Prêt d'Acquisition / Marge Tranche A du Crédit Croissance Externe	Marge Tranche B du Prêt d'Acquisition / Marge Tranche B du Crédit Croissance Externe	Marge Tranche A du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé / Marge Tranche B du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé
Ratio de Levier $\geq$ 3,00	2,10% l'an	2,50% l'an	à déterminer lors de la Confirmation Finale
$2,00 \leq$ Ratio de Levier $<$ 3,00	1,90% l'an	2,30% l'an	
$1,00 \leq$ Ratio de Levier $<$ 2,00	1,70% l'an	2,10% l'an	
Ratio de Levier $<$ 1,00	1,50% l'an	1,90% l'an	

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

« **Banque(s) de Couverture** » désigne tout(tous) établissement(s) de crédit ou toute(s) institution(s) financière(s) de premier rang devant conclure le(s) Contrat(s) de Couverture avec l'Emprunteur conformément aux stipulations de l'Article 20.3(n) (*Contrats de Couverture*), étant précisé que (i) la Banque de Couverture devra être un Prêteur ou un Affilié d'un Prêteur à la date de conclusion du(des) Contrat(s) de Couverture et (ii) si la Banque de Couverture cesse d'être un Prêteur ou un Affilié d'un Prêteur, elle conservera néanmoins sa qualité de Banque de Couverture ;

« **Contrats de Couverture** » désigne collectivement le(s) Contrat(s) de Couverture Prêt d'Acquisition, le(s) Contrat(s) de Couverture Crédit Croissance Externe et, s'il y a lieu, le(s) Contrat(s) de Couverture Crédit Croissance Externe Non-Confirmé ;

Contrats de Couverture

(i) L'Emprunteur s'engage :

(A) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture :

- (1) au plus tard à l'expiration d'un délai de cent vingt (120) jours suivant la Date de Réalisation, le(s) Contrat(s) de Couverture Prêt d'Acquisition ; et
- (2) au plus tard à l'expiration d'un délai de cent vingt (120) jours suivant chaque Date de Consolidation Crédit Croissance Externe, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture Crédit Croissance Externe ; et

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

« **Contrat(s) de Couverture Crédit Croissance Externe** » désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts et couvrant soixante-six pour cent (66%) minimum de l'Encours global du Crédit Croissance Externe pour une durée minimum de (i) quatre (4) ans à compter de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 1, (ii) de trois (3) ans à compter de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 2 ou (iii) de deux (2) ans à compter de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 3 selon le cas, contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante (150) bps par rapport à sa valeur à l'issue de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 1, de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 2 ou de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe 3 selon le cas, et devant être conclu(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture conformément à l'Article 20.3(n) (*Contrats de Couverture*) ;

« **Contrat(s) de Couverture Crédit Croissance Externe Non-Confirmé** » désigne, le cas échéant, le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts et couvrant soixante-six pour cent (66%) minimum de l'Encours global du Crédit Croissance Externe Non-Confirmé pour une durée minimum de (i) quatre (4) ans à compter de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe Non-Confirmé 1, (ii) de trois (3) ans à compter de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe Non-Confirmé 2 ou (iii) de deux (2) ans à compter de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe Non-Confirmé 3 selon le cas, contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante (150) bps par rapport à sa valeur à l'issue de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe Non-Confirmé 1, de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe Non-Confirmé 2 ou de la Date de Consolidation Crédit Croissance Externe Non-Confirmé 3 selon le cas, et devant être conclu(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture conformément à l'Article 20.3(n) (*Contrats de Couverture*) ;

« **Contrat(s) de Couverture Prêt d'Acquisition** » désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts et couvrant soixante-six pour cent (66%) minimum de l'Encours global du Prêt d'Acquisition pour une durée minimum de quatre (4) ans à compter de la Date de Réalisation contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante (150) bps par rapport à sa valeur à la Date de Réalisation, devant être conclu(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture conformément à l'Article 20.3(n) (*Contrats de Couverture*) ;

Clauses contractuelles

Défaut croisé

(g) **Défaut croisé**

- (i) La survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination et autre qu'un défaut de paiement visé au paragraphe 21.1(g)(ii) ci-dessous) au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre du Contrat) souscrit par l'Emprunteur ou l'une de ses Filiales d'un montant unitaire ou cumulé supérieur à cinquante mille euros (50.000 EUR), sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il(elle) bénéficierait et des éventuelles renonciations consenties par le(s) créancier(s) concerné(s) au titre dudit Endettement Financier.
- (ii) (1) Le prononcé de l'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination) ou de la résiliation au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre du Contrat) souscrit par l'Emprunteur ou l'une de ses Filiales, ou (2) l'Emprunteur ou l'une quelconque de ses Filiales n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû et exigible au titre de tout Endettement Financier.
- (iii) L'Emprunteur ou l'une quelconque de ses Filiales n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû au titre de tout endettement (autre qu'un Endettement Financier), dès lors que le défaut de paiement à bonne date porte sur un montant unitaire ou cumulé supérieur à cinquante mille euros (50.000 EUR) (hors taxes), sauf accord du créancier concerné (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce).
- (iv) Aucun Cas d'Exigibilité Anticipée ne surviendra au titre de l'Article 21.1(g)(ii) (*Défaut croisé*) pour tout Endettement Financier relatif à un crédit-bail ou à une location financière (autre qu'un crédit-bail ou une location financière conclu(e) avec un Prêteur ou un Affilié d'un Prêteur) dès lors que le prononcé de l'exigibilité anticipée, la résiliation ou le défaut de paiement porte sur un montant unitaire cumulé ou inférieur à vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) (hors taxes).

Inefficacité des swaps simples et des tunnels/collars (si le financement embarque un plancher sur Euribor)

Une vidéo détaillant ce souci est visible sur le blog de KERIUS Finance en cliquant ici.

Le contrat de financement prévoit que l'Euribor ne peut pas être négatif, donc que la banque ne paiera pas d'intérêts à l'emprunteur.

Or, un swap de taux qui permet de fixer le taux d'une dette est un contrat par lequel l'entreprise s'engage à :

- recevoir un taux variable sur le montant de la dette couverte (pour annuler celui du financement)
- Payer un taux fixe sur le même montant.

Une couverture par swap classique, qui ne réplique pas ce plancher, c'est-à-dire dont la « jambe » variable n'inclurait pas également un plancher, présente deux inconvénients

Pas de plafonnement du taux de financement global: le taux Euribor négatif s'ajoute au taux fixe à payer par l'entreprise.

Un problème similaire se présente avec le collar :

- Le plancher du collar double le plancher du financement.
- En cas de taux négatifs, il induit une perte qui accroît les frais financiers au-delà du taux plafond (cap).

Problème potentiel pour l'application de la comptabilité de couverture:

Les couvertures ne sont plus considérées comme efficaces par les CAC du fait de ce déplafonnement du taux de financement.

A ce titre, l'intégralité des variations de valorisation (mark to market) des swaps sera enregistrée en résultat financier (autrement dit, pas différé dans le temps)

Solutions techniques:

Inclure dans le swap un plancher répliquant celui du financement, mais cela a un coût. Cf simulations.

Opter pour une couverture par cap (plafond), qui ne peut générer de valorisation négative en cas de taux négatifs.

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

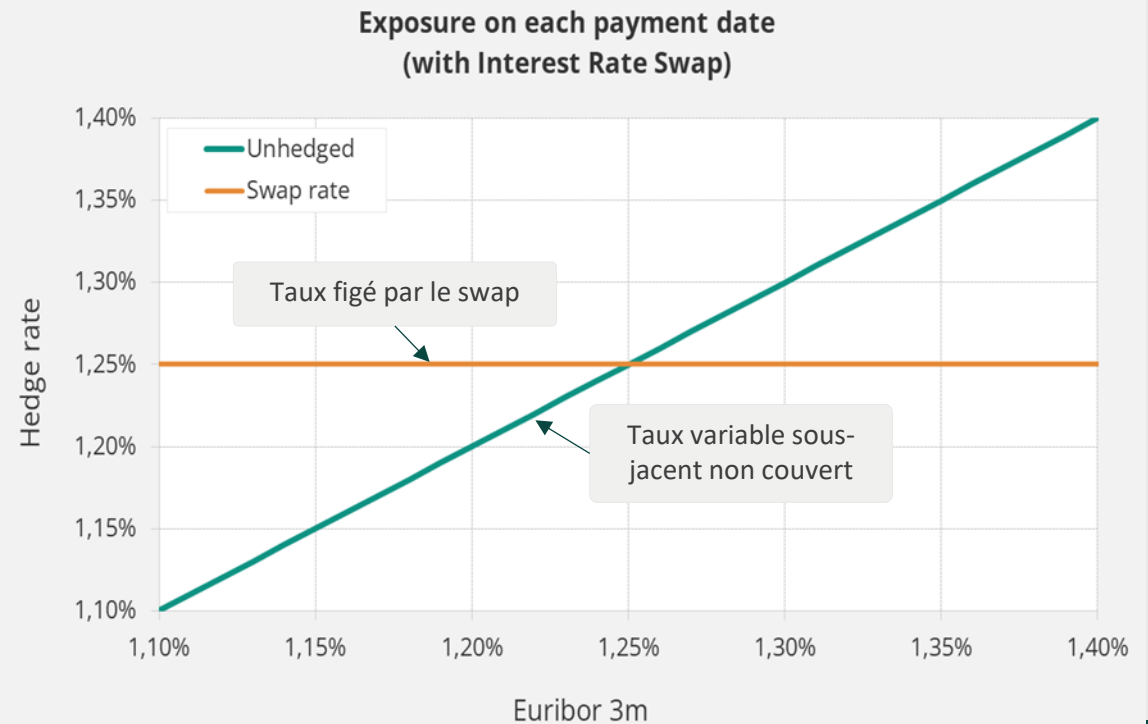
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

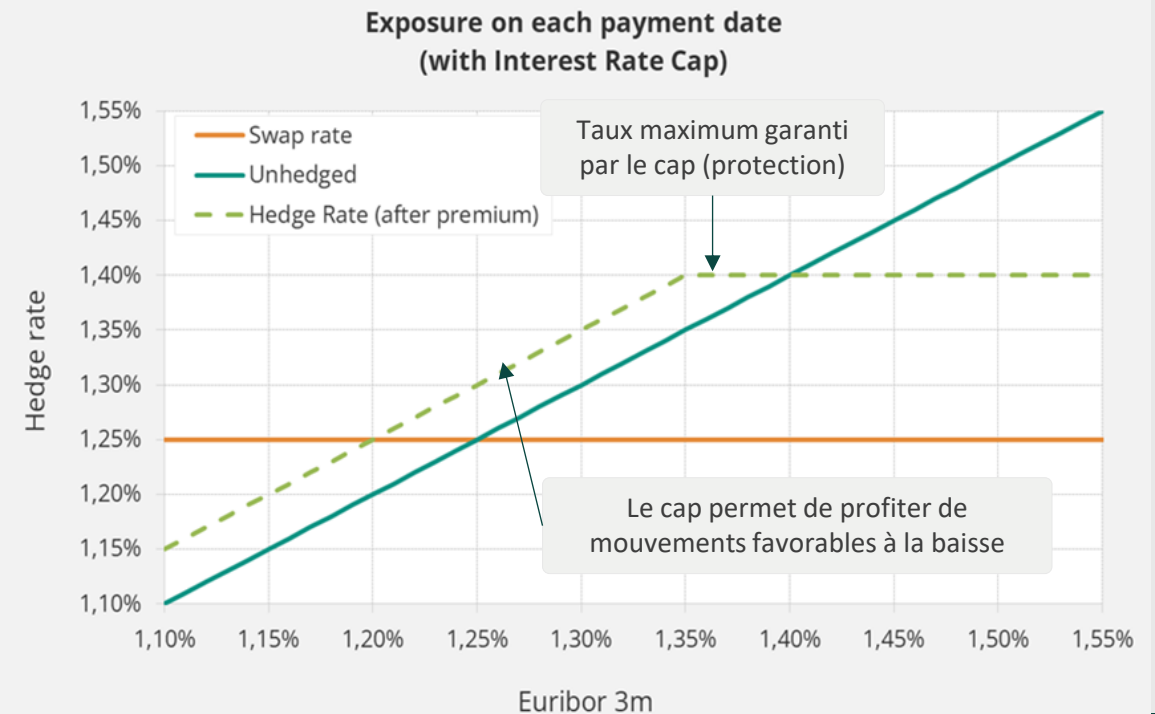
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

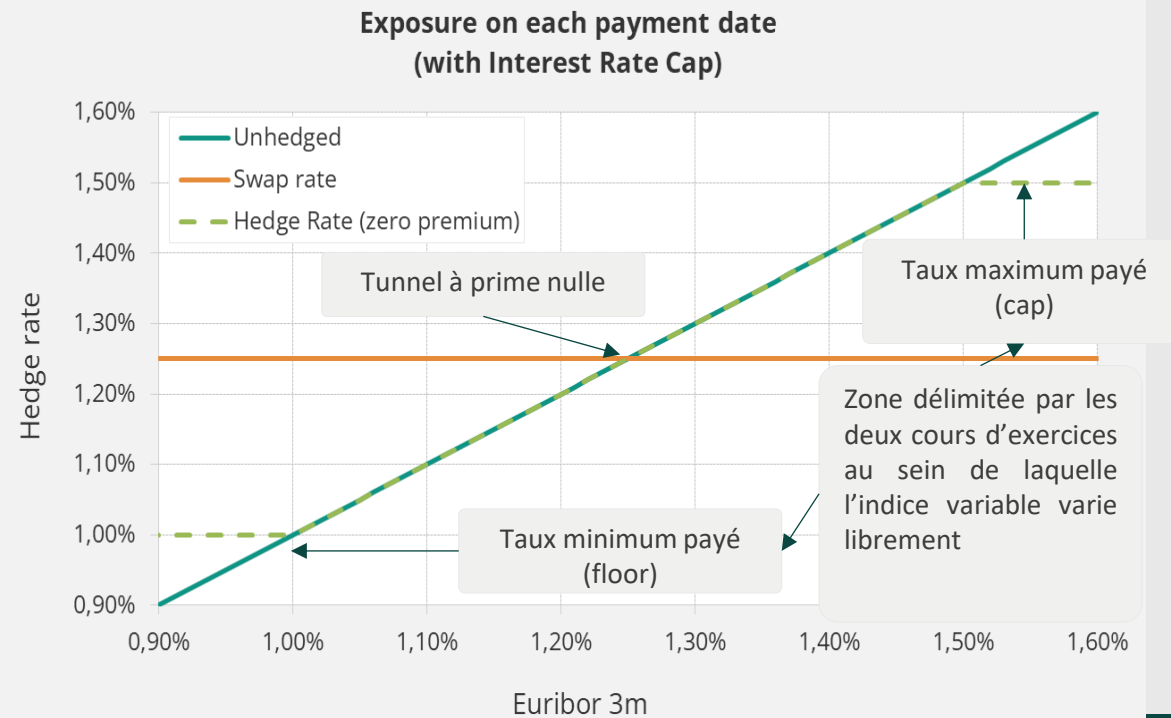
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclément anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

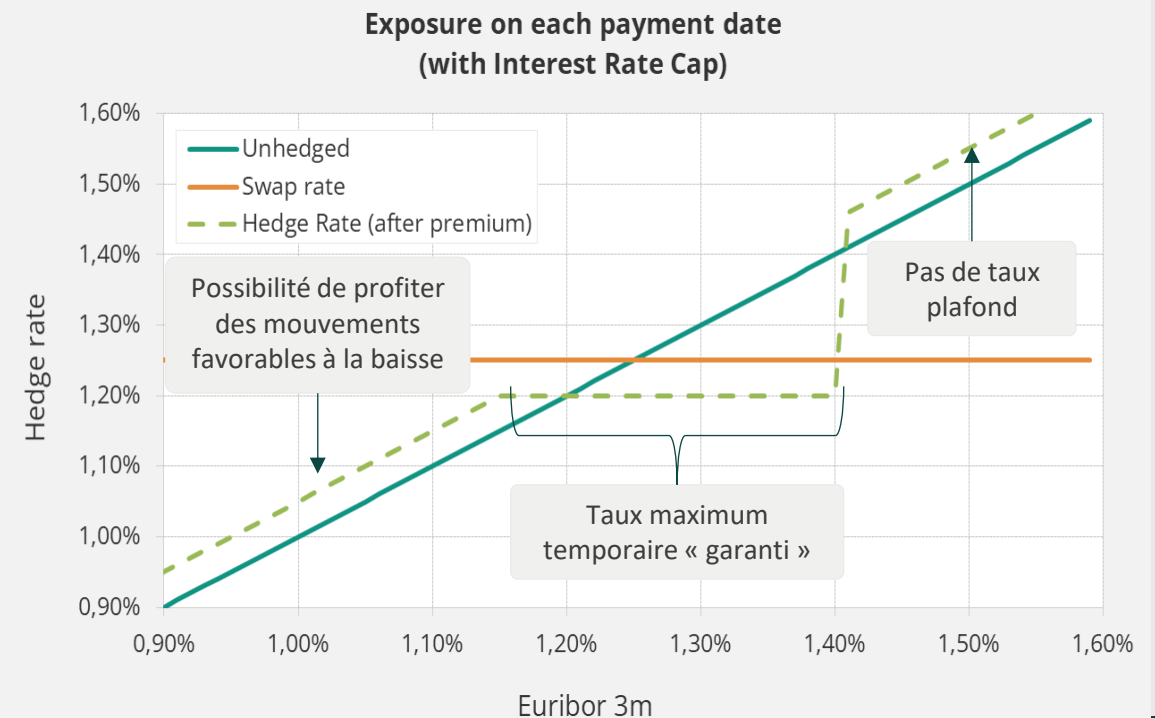
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

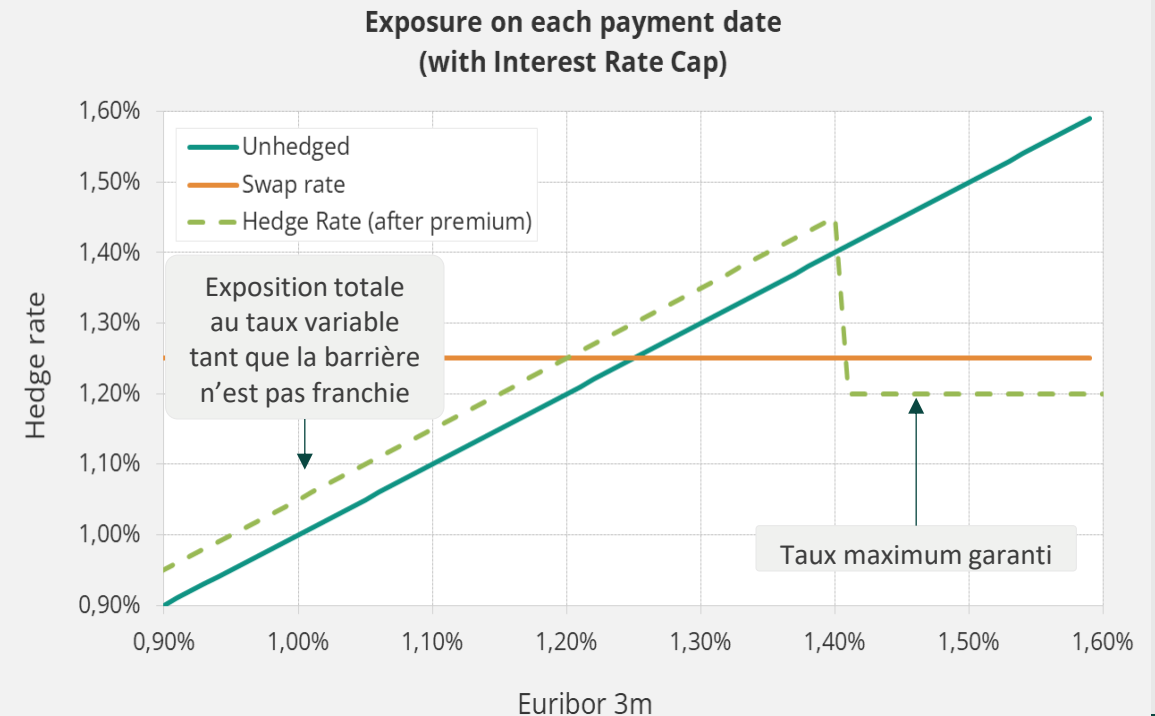
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

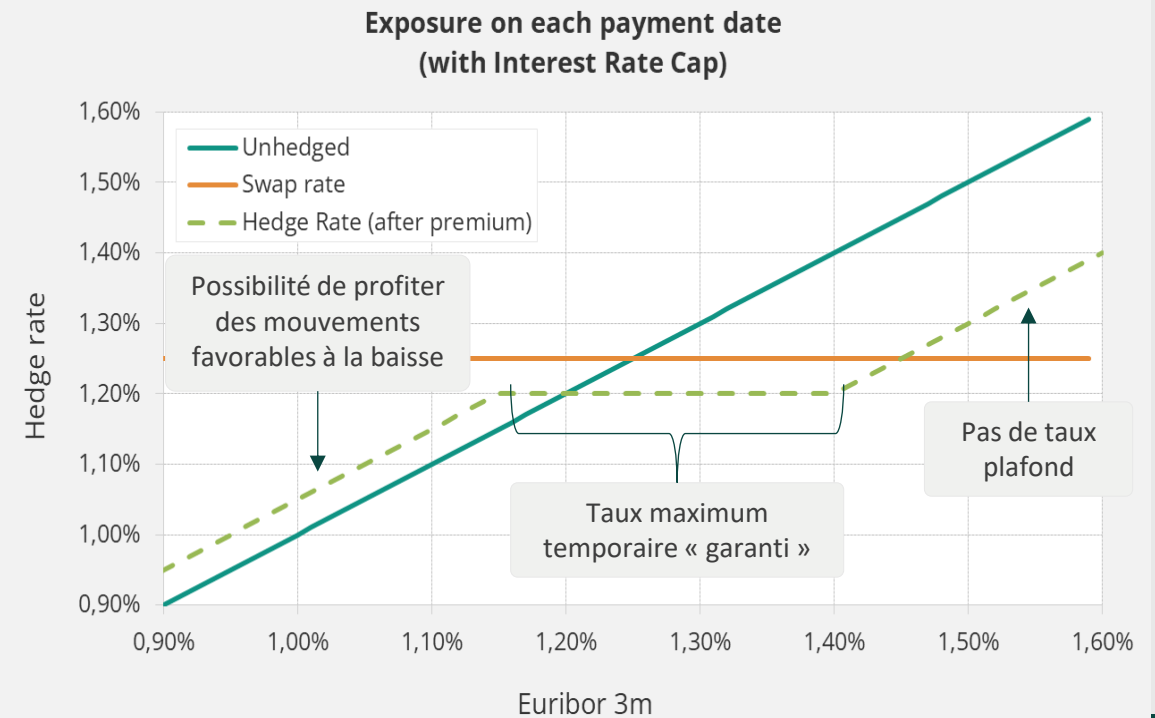
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.